

OCCUPER

Ils viennent du secteur privé; elles sont du secteur public. Sans se concerter, au même moment, ils ont choisi le même moyen pour faire entendre leur désapprobation et leurs inquiétudes face à des mesures qui les poussent vers le chômage, dans le premier cas, et à l'augmentation de leur fardeau de

tâches, déjà trop lourd, dans le second cas. Ce moyen, c'est l'occupation de leurs lieux de travail. NOUVELLES CSN est allé rencontrer les travailleurs de Vickers, dans l'est de Montréal, et les infirmières de l'hôpital Sainte-Justine, à l'autre bout de la ville.

L'occupation...

L'occupation de leurs lieux de travail par les travailleuses et les travailleurs est apparue épisodiquement, dans l'histoire du mouvement ouvrier au Québec.

Ainsi, les plus vieux se souviendront que le début des années 1970 avait été marqué par plusieurs occupations qui avaient fait les manchettes de l'époque, dont celles du Pavillon Saint-Dominique de Québec et de l'usine Firestone de Joliette, pour ne nommer que ces deux-là.

Si l'occupation symbolise une sorte d'appropriation par les travailleurs et les travailleuses de l'endroit où s'exerce sur eux l'arbitraire des décisions patronales, elle est aussi un «moyen de pression» singulier et particulièrement exigeant dans le but de contester ces décisions.

Au cours des dernières semaines, deux conflits tirant leurs sources de ce processus ont éclaté, dans la région de Montréal, et débouché sur des occupations.

D'abord, celle de l'unité de neuro-chirurgie de l'Hôpital Sain-



Pavillon Saint-Dominique, 1973: les travailleurs occupent l'Archevêché de Québec pendant un mois pour obtenir la reconnaissance de leur syndicat par leur employeur, la Congrégation des Dominicaines de la Sainte-Trinité.

te-Justine (unité appelée «le 6-2») par les infirmières et les employés généraux; et celle des locaux administratifs par les travailleurs du chantier naval Vickers, à l'autre bout de la ville, dans l'est.

Ils viennent du secteur privé; elles sont du secteur public. Sans ce concerter, au même moment, ils ont choisi le même moyen pour faire entendre leur désapprobation et leurs inquiétudes face à des mesures qui les poussent vers le chômage, dans le cas de Vickers, et à l'augmentation de leur fardeau de tâches, déjà trop lourd, dans le cas de Sainte-Justine.

Incertains de leur avenir et victimes des tergiversations de leur employeur, les gens de Vickers ont choisi d'occuper les locaux administratifs de l'entreprise pour faire avancer leurs revendications. Cela a duré 36 heures.

À Sainte-Justine, c'est le non respect d'une entente signée par l'employeur sur la réouverture de l'unité de neuro-chirurgie qui a tout déclenché, le 11 avril dernier. Au moment d'écrire ces lignes, l'occupation se poursuivait toujours.

NOUVELLES CSN a suivi de près ces deux événements qui, encore une fois, soulèvent tout le problème de la précarité des emplois et de la dégradation des conditions de travail.

nouvelles
CSN

Rédaction

Jean-Anne Bouchard
Michel Crête
Lise Gauthier
Louis-Serge Houle
Henri Jalbert
Thérèse Jean
Diane Lapointe
Lucie Laurin
Jean-Pierre Paré
Michel Rioux
Danielle Desbiens
et la collaboration de nombreuses personnes

Photographes

Alain Chagnon
Robert Fréchette
Guy Ouellet
Hélène Rochon (Québec)

Montage

Michèle Arbour
Diane Blain

Caricaturiste

Garnotte

Composition

Tricycle compo

Impression

Métropole Litho

Distribution

L'équipe de distribution CSN
(514-598-2233)

NOUVELLES CSN est l'organe officiel de la Confédération des syndicats nationaux. Publié à tous les quinze jours, il est tiré à 32,000 exemplaires et distribué gratuitement dans les 2,024 syndicats de la CSN à travers le Québec. Les syndicats locaux ont l'autorisation (et notre encouragement) d'en reproduire le contenu. Pour recevoir des copies supplémentaires: Service de distribution CSN, 514-598-2233.

Coordination

Jean-Pierre Paré (514-598-2159)

Conception graphique

Jean Gladu



VICKERS

... POUR FORCER LA DISCUSSION

par Marie-Claude de Sève

L'est de Montréal... Vickers, propriété de Marine Industrie Limitée (MIL). Le 6 janvier 1988, la division navale du chantier cessait ses opérations. L'absence d'implication du gouvernement, la diminution des contrats de réparation avaient rendu plus que précaire la survie de cette partie de l'industrie.

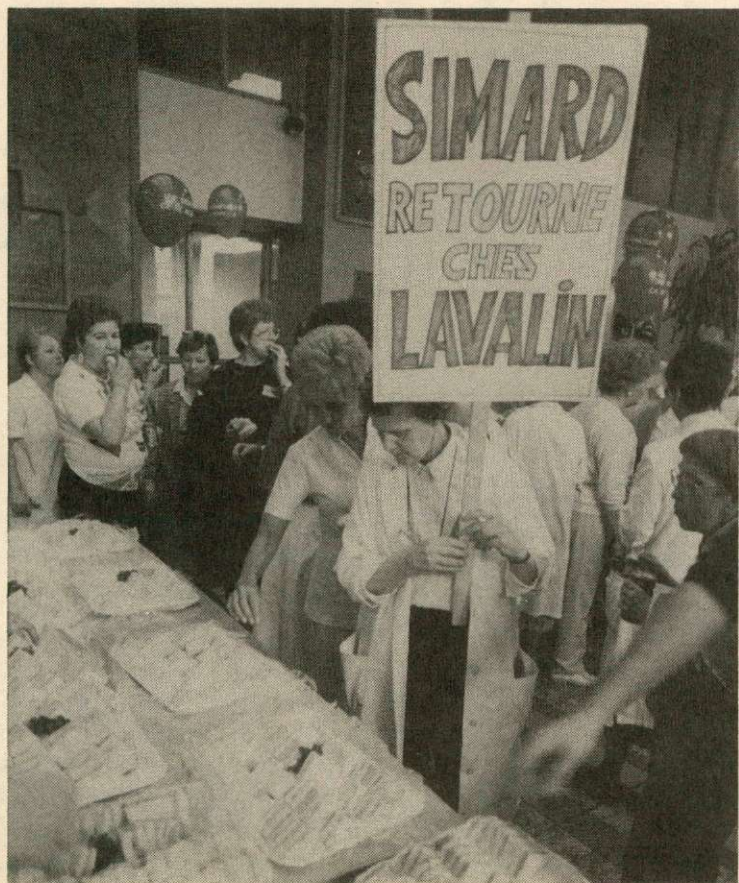
La solution alors choisie par les dirigeants de Marine Industrie consistait à vendre cette partie des opérations à des particuliers. Intention textuellement mentionnée dans une lettre adressée au syndicat au cours du mois de janvier.

Mais le doute s'est vite installé lorsque s'est effectivement présenté un acheteur potentiel, Verreault Navigation: les diri-

geants de Marine ne voulaient plus vendre.

Pour les quelque 350 travailleurs, désormais tous touchés par le processus de mise à pied initié en 1986, l'insécurité s'installe. Certains ont jusqu'à 40 ans de service. Que peut-il advenir d'un travailleur qui n'a connu que ce chantier?

Et pourquoi ne plus vouloir vendre? La crainte que le nouvel acheteur ne compétitionne



Lunch-manif dans le hall d'entrée de l'hôpital Sainte-Justine, pendant l'occupation. Un message clair pour le directeur des ressources humaines Charles-Denis Simard qui a importé de l'empire Lavallin sa vision de la gestion administrative d'un hôpital.

SAINTE-JUSTINE

... POUR LE RESPECT D'UNE SIGNATURE

par Louis-Serge Houle

Pour les deux syndicats FAS-CSN regroupant les infirmières et les employés généraux de l'Hôpital Ste-Justine, l'occupation de l'unité de neuro-chirurgie s'est imposée d'elle-même. Comme moyen de pression, elle représente la volonté des syndiqués de montrer à la direction qu'une entente signée doit être respectée et qu'on ne revient pas sur sa signature au gré de ses humeurs de gestionnaire.

En occupant le «6-2», les employés ont aussi voulu prendre la direction à son propre jeu. Horaire de travail les affectant à l'unité de neuro-chirurgie en mains, les 26 employés et infirmières n'ont fait que suivre les directives du service des ressources humaines en se rendant à cet unité, bien qu'au-

cun patient n'y soit admis par l'hôpital.

Une entente signée

En décembre dernier, la direction de l'hôpital avait décidé de fermer l'unité 6-2 pour une période de quatre mois et de transférer les patients dans une autre unité de chirurgie. Déjà à ce moment, les deux syndicats

directement Marine dans ses activités? Alors, on préfère démanteler le chantier et vendre par pièces?

Pour les gens de Vickers, il ne s'agit plus uniquement de défendre leurs conditions de travail. C'est un secteur tout entier qui est en voie de disparition: le secteur de l'industrie navale au Québec.

L'action syndicale

C'est au cours d'une assemblée générale que les travailleurs ont décidé d'occuper les bureaux de la direction. En effet, le 14 avril, ils étaient là, à s'installer dans les locaux administratifs afin d'obtenir des éclaircissements sur la situation. Marine voulait-elle vraiment vendre, comme elle l'avait toujours affirmé? Était-elle prête à accepter de négocier de bonne foi avec tout acheteur sérieux qui se présenterait?

Dans le cas où la fermeture serait l'alternative retenue, il faudrait alors négocier les primes de séparation. La conven-

tion collective demeurant muette sur ce point, la compagnie tenait à appliquer la Loi des normes du travail, soit une prime de 8 semaines pour tout employé ayant plus de 10 ans de service.

Le syndicat réclamait, lui, la parité avec ce qui s'était négocié pour les employés non syndiqués de l'établissement, soit une semaine pour chaque année d'ancienneté.

L'occupation

L'occupation constitue un moyen peu commun de contestation. L'implication qu'ont à fournir les membres dans de telles circonstances est constante. Là, plus question de retourner chez soi. Là, on se retrouve en milieu étranger, un territoire peu familier.

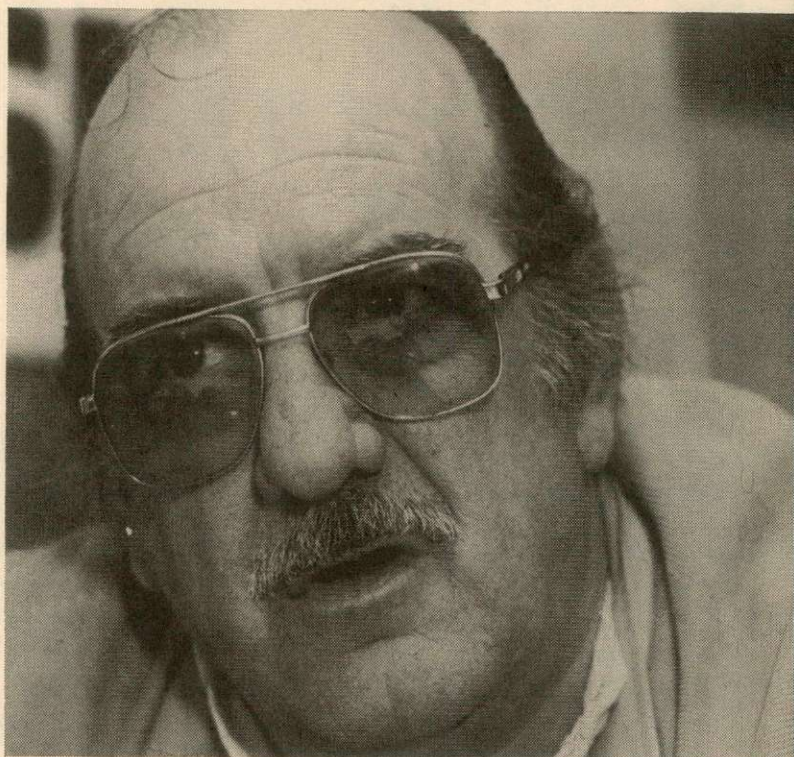
La solidarité, chez les travailleurs de Vickers, s'est renforcée dans l'isolement: ex-employés de la compagnie, chômeurs récents, assistés sociaux, ils ont la trentaine, la cinquantaine et sont ensemble dans cette lutte. «*Les gens se*

tiennent. Ceux qui sont là ont à cœur la compagnie. Vickers, c'est bien plus que juste une paye. De l'appui, oui on en a eu de la part des employés qui travaillent dans la division industrielle. Ils venaient sur leur temps de dîner. Notre lutte

les concernent aussi, parce que si Vickers ferme, on sera tous touchés» affirme Richard Gagnon, de la division navale.

Pas de promesses

Et le souci de bien faire saisir les enjeux par tous est présent à chaque instant:



avaient exprimé leurs craintes de la voir fermée définitivement. Mais une entente tripartite avait été signée prévoyant la réouverture de l'unité pour le 2 avril.

Au cours de cette période, l'équipe soignante, composée entre autres d'infirmières, de puéricultrices et de médecins, a constaté la difficulté de faire convenablement son travail dans une autre unité que le 6-2, aménagée spécifiquement pour la neuro-chirurgie.

Pour Suzanne Perreault, présidente du Syndicat des infirmières, l'équipe affectée en neuro a fait des miracles au cours des quatre derniers mois: «*C'est surtout l'aspect psychosocial des soins qui s'est détérioré avec la fermeture du 6-2. Les enfants ne comprenaient pas pourquoi ce n'étaient plus les mêmes «oncles» et «tantes» qui leur dispensaient les soins. Les parents ont aussi trouvé cela très difficile et certains se sont plaints à la direction de l'absurdité de la situation.»*

Au début de mars, l'employeur a essuyé un refus des deux syndicats d'étirer la fermeture temporaire du 6-2 jusqu'en octobre.

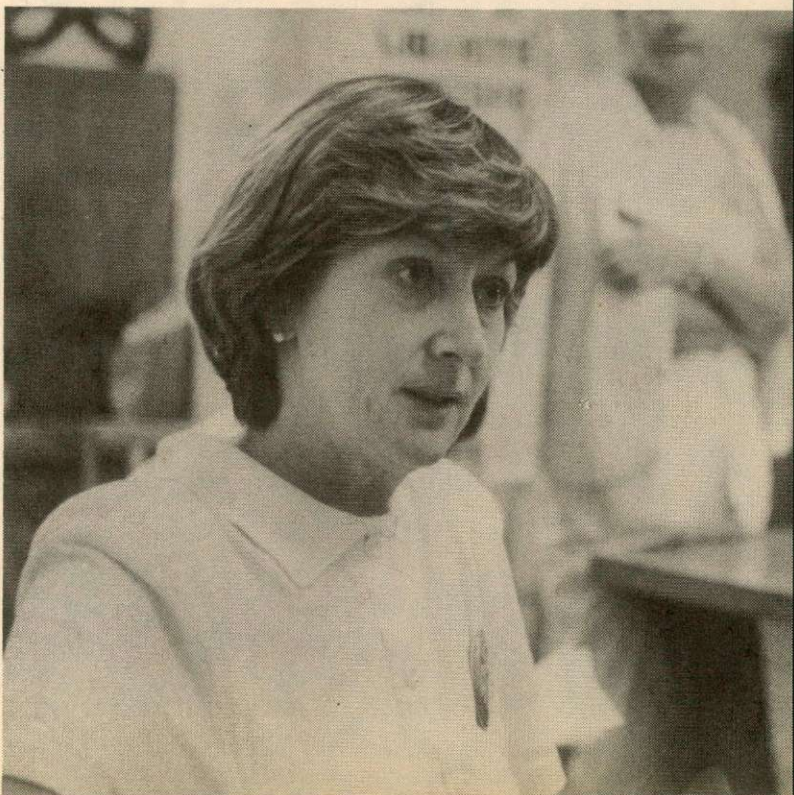
Aussi, à la fin de ce mois, comme l'entente de décembre le prévoyait, la direction a remis aux employés et aux infirmières affectés au 6-2 leur horaire de travail pour le mois d'avril, indiquant alors la réouverture de l'unité. Pourtant, moins de deux heures plus tard, elle annonçait verbalement son intention de la garder fermée et de transférer définitivement les patients dans d'autres unités de chirurgie.

Comme la direction de Ste-Justine n'a pas respecté l'entente signée, pas plus que la convention collective, qui prévoit un préavis de quatre semaines dans de tels cas, le personnel du 6-2 occupe cette unité depuis le 11 avril.

Selon Anita Lévesque, présidente du Syndicat national des employés, ce geste de l'em-

ployeur a des conséquences très importantes sur le climat des relations de travail. «*On est en droit de se demander dans*

quelle mesure, maintenant, la direction respectera les clauses de notre convention collective.»



Normande St-Pierre

«On refuse d'embarquer les gens dans une guerre de principe. On ne veut pas faire de promesses aux gars. On ne veut pas promettre que la compagnie va vendre» mentionne Jean-Guy Beaubien, président du syndicat.

À l'intérieur des locaux, on s'organise. Question de garder le moral. Petit téléviseur, jeux de cartes... le tout entrecoupé de ces rencontres où s'effectuent les mises au point suite aux communications avec l'employeur.

«Ça n'a pas été difficile d'embarquer»

JACQUES LAROCHE:
division navale

«Je suis un des seuls qui travaillent encore et qui viennent de la division navale. J'ai dû prendre un poste de concierge. J'ai embarqué dans l'occupation. Ça n'a pas été difficile pour moi de le faire. C'est sûr qu'on s'est sentis par moments mals à l'aise mais on était motivés à faire quelque chose.

«Ce qui m'a frappé, dans tout ça, c'est le manque de considération qu'une compagnie peut avoir pour des employés qui ont souvent plus de 25 ans de service.

«On a mis les médias là-dedans. On a sensibilisé les gens. En faisant une occupation, on a montré qu'on n'était pas morts!»

Les gens se tiennent mais par moments, l'inquiétude règne. Nous sommes vendredi. La fin de semaine approche, qui videra tous les locaux. Et le silence de la compagnie... «Calme, trop calme» dit-on.

Puis, le syndicat apprend que la division industrielle de Vickers n'a pas obtenu le contrat de fabrication qu'elle espérait, celui du «Newport news». Et la division industrielle dépend de ce type de contrat. Alors les travailleurs ont levé l'occupation avec l'intention, cette fois-ci, de fermer le chantier au complet dès le lundi matin. La lutte de Vickers, division marine, est aussi devenue la lutte de Vickers, division industrielle: Il n'y a plus de réparation, il n'y a plus de fabrication.

Le règlement

Dimanche. Les représentants de la compagnie se déclarent prêts à rencontrer le syndicat. La possibilité d'un chantier vide de ses travailleurs agace, inquiète. Les négociations se

poursuivent jusqu'aux petites heures du matin. Et il y a règlement. L'entente comporte trois points, tels que soumis par le syndicat:

– Conditionnellement aux fonds consentis par le gouvernement, la compagnie convient d'offrir un programme de pré-retraite aux salariés âgés de 55 ans et plus.

– L'indemnité de paie de séparation sera d'une semaine par année d'ancienneté jusqu'à un maximum de 26 semaines.

– Advenant une proposition d'achat sérieuse, la compagnie s'engage à exiger de l'acheteur la reconnaissance du certificat d'accréditation et de la convention collective.

L'occupation a-t-elle influencé le règlement? Pour les travailleurs de Vickers, elle a permis de réveiller ce qui semblait endormi:

«Les dirigeants de Vickers ont toujours été comme ça. Il faut sans cesse forcer pour obtenir des réponses. Là, on n'avait plus le choix. Les réponses, il nous les fallait!»

La loi 160

En occupant, les infirmières et les employés ont contourné la loi 160 qui nie le droit de

grève dans le secteur de la santé et des services sociaux. De plus, les services essentiels sont assurés puisque 100% des

employés sont à leurs postes.

Si le personnel du 6-2 n'a jamais douté de la légalité et de la légitimité de son action, les

premières heures de l'occupation n'ont pas été faciles car tous appréhendaient un geste de la direction... qui n'est finalement jamais venu.

Les appuis aux employés n'ont pas tardé à se multiplier dans l'hôpital comme à la FAS-CSN. En effet, une soixantaine de délégués de syndicats de la région de Montréal sont venus les soutenir au cours d'une manifestation à l'intérieur de l'hôpital, le 18 avril.

Depuis le début de l'occupation, les assemblées générales se sont succédées et les employés et les infirmières sont décidés à poursuivre la lutte jusqu'au règlement du litige malgré les avis d'abolition de postes envoyés par l'employeur.

Des rencontres de médiation avec une représentante du Conseil des services essentiels n'ont rien donné jusqu'à présent et la direction semble décidée à ne pas respecter sa signature.

UN MORATOIRE

En plus des 22 lits de l'unité de neuro-chirurgie, l'employeur a déjà fait savoir aux employés et aux infirmières son intention de fermer définitivement 38 autres lits, de fusionner des unités de soins et de créer, en quelque sorte, des équipes volantes dans chaque secteur. Ces mêmes équipes avaient pourtant été abolies à la suite de luttes dans les années soixante.

La résolution du Syndicat des infirmières (944 membres) et celle du Syndicat national des employés (1600 membres) demandent à la direction de respecter l'entente signée le 4 décembre prévoyant la réouverture de l'unité 6-2, ainsi que le dépôt de tout plan de fusion, de fermeture ou de création touchant la structure des unités de soins, et les changements technologiques impliquant des reclassifications ou des abolitions de postes! En outre, ils demandent un moratoire sur la réorganisation des unités jusqu'en octobre, de façon à étudier et à négocier le plan global.

«Une signature, ça se respecte! Notre action est légitime, car nous luttons pour sauvegarder nos emplois à l'unité de neuro-chirurgie où, toute l'équipe ensemble, nous avons développé une grande expertise au plus grand bénéfice des enfants. Et du jour au lendemain, la direction veut tout balayer du revers de la main. Non. Nous continuerons à nous battre pour le respect de l'entente.»

– Normande Saint-Pierre
Puéricultrice
22 ans d'expérience
à Ste-Justine
dont 9 en neuro-chirurgie

DE 1,200 À 200 TRAVAILLEURS

L'entreprise est axée sur la réparation navale et la fabrication de pièces industrielles pour sous-marins. Au cours des dernières années, elle a plusieurs fois changé de propriétaire. C'est en 1987 que de Versatile Corporation Vickers est vendue à Marine Industrie Limitée (MIL).

Au début des années 80, Vickers constituait la plus grosse industrie de l'Est de Montréal. La situation s'est progressivement dégradée pour aboutir, le 6 janvier 1988, à la fermeture de la division navale du chantier. Parce que Vickers se divise en deux: la division industrielle, qui s'occupe de la fabrication de coques, de nez et de queues de sous-marins et qui, jusqu'à ce qu'on n'en cesse la production, était chargée de la construction des réacteurs nucléaires CANDU; et la division navale, spécialisée dans la réparation de bateaux.

Vickers a déjà employé environ 1200 travailleurs. Il n'en reste plus qu'environ 200.

Luttes syndicales:

En 1978, les travailleurs de Vickers ont connu deux grèves qui ont totalisé neuf semaines d'arrêt de travail.

La grève précédente remonte à 1952 et elle dura 13 semaines.



«On comprend
les gars de Sorel»

Jean Guy BEAUBIEN:
président du
syndicat de Vickers



Gérald Larose, entouré de Suzanne Perreault, présidente du Syndicat des infirmières (à

gauche) et de Anita Lévesque, présidente du Syndicat national des employés de l'Hôpital Ste-Justine, a réitéré l'appui de la CSN à la lutte que mènent

les syndiqué-e-s de l'hôpital au cours d'une assemblée d'information tenue le 22 avril dernier.

«La fermeture du 6-2 et le transfert des patients de neuro dans une autre unité a causé une grande surcharge de travail pour tout le personnel qui a dû faire des efforts presque surhumains pour assurer une bonne qualité des soins. Une fermeture définitive du 6-2 aurait des conséquences très importantes sur l'aspect psycho-social des soins, autant pour les enfants que pour leurs parents. Mais cela, on le voit bien, ça n'entre pas dans les considérations de la direction.»

– Nicole Saint-Amand
Infirmière depuis 1970
en neuro-chirurgie
à l'Hôpital Ste-Justine

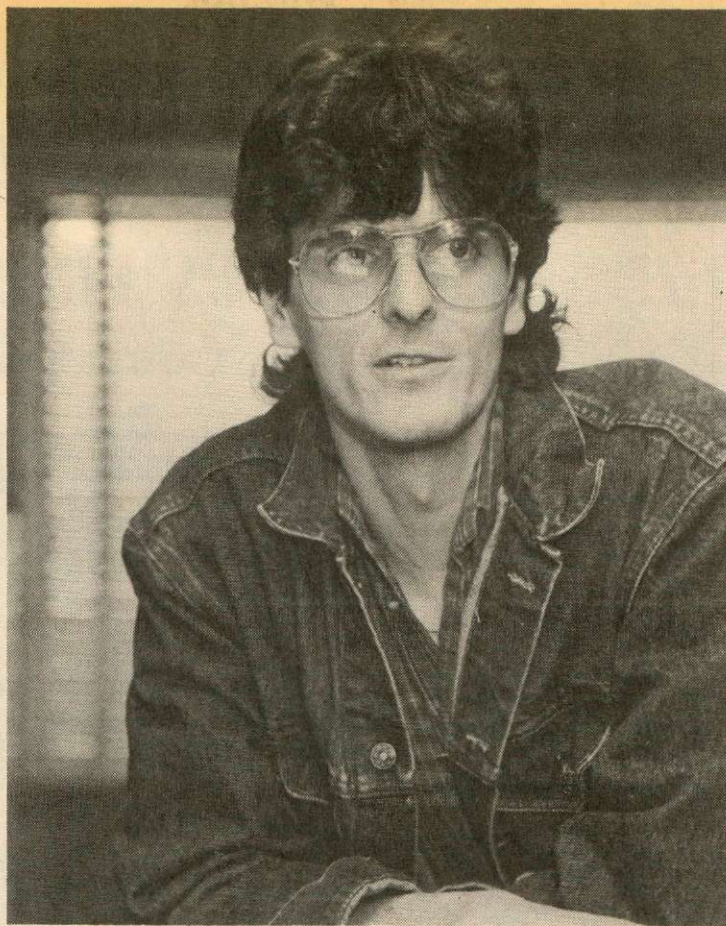
«Pourquoi l'occupation? Parce qu'on avait essayé de négocier depuis l'annonce de la fermeture de la division navale sans jamais rien avoir.

«C'était la première fois qu'on avait affaire aux dirigeants de Marine. On comprend les gars de Sorel. Ils ont eu des troubles avec Marine. Puis Marine s'est amenée ici... et on a eu des troubles nous aussi.

«L'occupation a fait progresser le dossier. Il était peut-être déjà en marche. Chose certaine, l'occupation a permis d'accélérer les choses.

«Entre nous, cette action a aussi renforcé la solidarité. Quand tu te retrouves avec des gars pour qui ça fait six mois, un an qu'ils sont sans emploi, des liens se créent, des nouveaux liens.

«Le règlement? On est satisfaits dans la mesure où on a vu nos demandes acceptées pour tous: les primes, le régime de pré-retraite. La vente, on ne se faisait pas trop d'illusions.»



«Nous? Des «intrus»?...»

CLAUDE VALLÉE:
secrétaire du
syndicat de Vickers

«Je suis libéré à temps plein pour le syndicat. Quand j'ai fait l'occupation, j'ai perdu deux jours de salaire. L'occupation, ce n'était plus de l'ouvrage, a dit la compagne.

«À l'intérieur, on retrouvait toutes les catégories: des jeunes, des vieux. Souvent, on est porté à dire qu'une occupation, ça se fait avec une bande de têtes folles. Mais plus de la moitié des gens avaient 50 ans et plus. Ils ont couché là, sans aucun confort, parce qu'ils croyaient en leur lutte. Même avec la sommation qu'on a reçue, la majorité était déterminée à rester.

«L'occupation s'est faite de façon pacifique. Aucun acte de vandalisme. On avait intérêt à démontrer qu'on étaient sérieux dans le cas où se présenterait un acheteur. Ils nous ont fait parvenir une lettre, d'ailleurs, nous qualifiant «d'intrus» et nous incitant à quitter les lieux: on nous donnait cinq minutes pour s'exécuter. Comment peut-on traiter «d'intrus» des gens qui sont là depuis plus de 30 ans?»



Nicole St-Amand

LE NOUVEAU CREDO

La lutte que mènent actuellement les infirmières et les employés généraux de Ste-Justine est un autre exemple de l'imposition de mesures administratives qui ont des conséquences directes sur la dégradation des conditions de travail. En fait, la fermeture de l'unité 6-2 de neuro-chirurgie n'est qu'un aspect d'un projet patronal qui vise à fusionner des unités de soins et créer des mini-équipes volantes sur les départements.

En invoquant des principes de «saine gestion administrative» plutôt que de viser l'amélioration de la qualité des soins, ce qui devrait normalement être le credo d'un hôpital, la direction de Sainte-Justine montre un exemple de ce qui pourrait survenir avec la privatisation de centres hospitaliers, telle qu'envisagée par le Parti libéral.

Le directeur général Richard L'Écuyer véhicule l'idée qu'il est encore possible de fermer des lits et d'augmenter le fardeau de tâches déjà lourd des employés et des infirmières sans que la qualité des soins en soit amoindrie.

Le travail dans les hôpitaux n'est plus ce qu'il a déjà été. À Ste-Justine comme ailleurs, la «vocation» se perd devant la dégradation des conditions de travail et l'augmentation des postes à temps partiel. Les infirmières et les employés n'ont pas eu à attendre le Rapport Rochon pour savoir que «désintéressement et dévalorisation du travail» font partie du quotidien dans les hôpitaux.

«La ministre cherche une caution pour ses propres vues»

- Catherine Loumède

La ministre de la Santé et des Services sociaux, Madame Thérèse Lavoie-Roux, vient de confirmer son intention d'effectuer une tournée à travers la province, en mai et juin prochains, pour se faire elle-même une idée de ce que pensent ses principaux artisans de l'état de santé de leur réseau. Pourquoi n'est-ce pas la Commission elle-même qui irait ainsi recueillir, auprès de TOUS les groupes qu'elle a rencontrés dans sa propre tournée, leurs réactions à son rapport? C'est ce que nous avons demandé à la présidente de la Fédération des affaires sociales de la CSN, Catherine Loumède, qui commente également certains aspects du contenu de ce rapport.



CATHERINE - À mon avis, cette tournée de la ministre est une tournée pour la forme, déclare-t-elle d'emblée. Bien sûr, elle a le droit de la faire: c'est elle, la ministre! Mais quelle crédibilité cela peut-il avoir? Il y a plus de 600 organisations de toutes sortes qui se sont présentées devant la Commission Rochon. Pourquoi Madame Lavoie-Roux ne les rencontre-t-elle pas toutes?

À mon avis, c'est parce que son idée est déjà faite sur certains enjeux majeurs dans le présent «branle-bas». Alors, elle cherche à se confronter avec le plus petit nombre possible de ces organismes sur des sujets comme la privatisation des services, leur organisation, leur financement... Ce n'est pas pour rien que c'est seulement sur invitation spéciale des CRSSS que ces rencontres auront lieu.

Autre exemple: la démocratisation du réseau préconisée par la Commission Rochon. Les employeurs ne sont pas d'accord avec ça, elle-même n'est pas d'accord avec ça, mais nous, à la CSN, nous le sommes. Alors, ce serait politiquement très embêtant pour elle s'il se dégageait, à travers des rencontres avec les organisations populaires ou communautaires, une ligne de pensée favorable à cette démocratisation. Elle veut

donc se préserver une marge de manœuvre politique, en même temps que cueillir une certaine caution pour ses propres orientations, en vue de la publication de son Livre blanc, à l'automne prochain.

Cela signifie pour nous que les négociations qui s'engageront bientôt pour le renouvellement des conventions collectives seront d'autant plus importantes, car il ne nous restera que ce seul moyen pour limiter les dégâts, entre autres sur la question de la privatisation des services.

NOUVELLES CSN- Les membres sont-ils véritablement conscients des enjeux actuels?

CATHERINE- Les employées, qui sont en contact direct avec les bénéficiaires, sont très préoccupées, car elles sont bien placées pour évaluer les services qu'elles sont obligées de donner, et elles en sont insatisfaites.

Dans le rapport de la Commission Rochon, il existe tout un chapitre traitant des services. Pour arriver à une qualité adéquate, il faut informer et impliquer les gens dans l'organisation du travail et des services. Sinon, le système ne peut être amélioré en profondeur. Autrement, les travailleuses continueront à se sentir dévalorisées. Ils en

viendront à perdre le goût ou la préoccupation d'offrir une certaine qualité de services parce qu'ils auront l'impression que, quoi qu'ils fassent, rien ne changera.

NOUVELLES CSN- La Commission Rochon a abordé les relations de travail, même si son mandat ne l'exigeait pas. Comment perçois-tu son analyse?

CATHERINE- La Commission Rochon dit que les organisations syndicales font partie des groupes de pression, tout comme les organisations patronales. À l'intérieur du système, il s'exerce un rapport de force et nous en faisons partie. C'est normal. Ce qui est anormal, c'est que les bénéficiaires n'en aient pas. Contrairement aux groupes composant le personnel du réseau, la population n'est pas organisée et actuellement, il n'y a aucune condition réelle lui permettant de pouvoir s'y impliquer.

La Commission Rochon reconnaît aussi que les problèmes que nous soulevons sont réels. À cause de l'envergure de leurs consultations, les commissaires ne pouvaient faire autrement que de s'attarder aux relations de travail, lesquelles ont des conséquences majeures sur la qualité des soins et des services.

L'augmentation effarante de personnel

à temps partiel ou occasionnel dans le réseau en est un bon exemple. Aux dernières négociations, nous avons encore une fois lancé un signal d'alarme à ce sujet mais jamais les associations patronales n'ont voulu en tenir compte.

Le ministère et les associations patronales sont conscients du problème, disent-ils. Ils reconnaissent publiquement les problèmes de recrutement. Mais quand nous arrivons pour leur parler de solutions, avec une approche visant à régler un certain nombre de problèmes, leur discours se modifie. Aux tables de négociation, c'est un autre scénario où tout ce qui concerne l'organisation du travail leur apparaît comme faisant partie de leurs droits de gérance.

NOUVELLES CSN- Ne dit-on pas encore que le travail à temps partiel ou occasionnel est un choix?

CATHERINE- C'est le gros prétexte qu'on nous sert. C'est faux. Les conditions de vie de certaines femmes peuvent faire en sorte qu'avec des enfants, il n'y a pas possibilité de travailler à temps plein. Il est difficile d'assumer la maternité et un emploi à temps plein parce que le monde du travail n'est pas adapté à cette réalité. Quand on parle de choix, il faut nuancer: ce sont des choix biaisés parce que le temps partiel devient alors la seule façon à court terme de sauver sa peau.

En fait, ce sont les employeurs qui y trouvent intérêt et qui choisissent d'y avoir recours. Ils y voient des avantages sociaux moins coûteux pour eux, une plus grande mobilité et flexibilité de la main-d'oeuvre, sans compter une implication syndicale souvent amoindrie.

L'amélioration des soins et des services, où se trouve-t-elle, là-dedans? Qu'on nous dise clairement les objectifs visés, car jusqu'à présent, les décideurs sont toujours incapables de nous démontrer que le travail précaire améliore quelque situation que ce soit.

Pourquoi veut-on ainsi tant de mobilité et de flexibilité? Si on pense aux dépenses moindres pour les avantages sociaux, il faut évaluer cette économie en fonction des résultats: à ma connaissance, jamais des conditions de travail à rabais n'ont constitué une base pour développer une motivation à travailler.

La formation continue du personnel était une autre des priorités syndicales, lors des dernières négociations. La Commission Rochon va dans le même sens que nous: il faut investir davantage.

Avec un tel rapport, les décideurs ne peuvent plus nier l'évidence. Ils doivent poser des gestes concrets, entre autres à la table des négociations, pour améliorer la situation.

NOUVELLES CSN- Pourquoi ne cherche-t-on pas davantage à se concerter quand il s'agit de problèmes très concrets du quotidien?

CATHERINE- Les patrons reconnaissent très peu l'importance de l'implication du syndicat dans la vie d'un établissement. C'est une question de pouvoir. Ils souhaitent garder tout le contrôle et nous sommes perçus comme un frein à cet exercice absolu du pouvoir.

NOUVELLES CSN- Les gens se plaignent que les conventions collectives sont complexes...

CATHERINE- Il faut faire en sorte qu'il y ait le moins d'arbitraire possible dans les décisions quotidiennes qui concernent nos membres. Si nous ne prévoyons pas tous les genres de situations pouvant survenir, c'est le droit de gérance qui s'exerce totalement. Soulignons aussi que le réseau est devenu lui-même plus complexe: par exemple, la fusion des départements, la fermeture d'établissements, ça n'existait pas auparavant. De plus, les associations patronales élaborent des stratégies d'organisation des services qui ont un impact sur l'emploi et les conditions de travail. Il faut donc en tenir compte.

En fait, les administrations disposent d'une grande marge de manoeuvre, ce qu'a d'ailleurs confirmé la Commission Rochon. Rappelons que c'est la latitude dévolue aux directions locales qui a permis le développement du travail précaire.

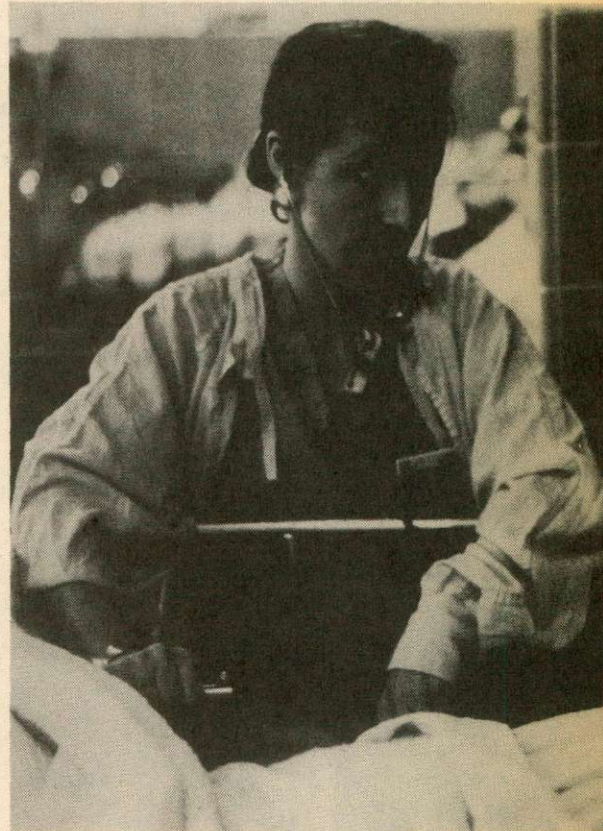
NOUVELLES CSN- N'existe-t-il pas des contradictions entre la négociation provinciale et notre appui à la création de régies régionales, ce qui est une recommandation majeure de la Commission pour se rapprocher de la population?

CATHERINE- Non. Au plan national, il y a la responsabilité globale du ministère et c'est là la moelle épinière de la négociation. Cela inclut tout ce qui peut s'appliquer à l'ensemble du personnel, comme les salaires, les bénéfices marginaux, les grands principes. Cela n'exclut pas la possibilité d'étudier comment certaines modalités peuvent être mieux appropriées aux régions. Nous ne pouvons nous fermer à cette réalité. Il faut

que la région ait son mot à dire et il faut être prêt à le vivre... Cela peut se révéler plus ou moins facile, mais quand il y a une volonté de l'intégrer, cela peut se réaliser.

NOUVELLES CSN- Bien des gens peuvent pourtant s'en inquiéter...

CATHERINE- Certaines personnes trouve-



ront un tel changement des mentalités menaçant. Il faut faire le débat avec tout le monde.

Un exemple: la désinstitutionnalisation. Quand nous disions que nous appuyions la réinsertion sociale des bénéficiaires, certains membres ont pensé que nous cautionnions la perte d'emploi. Nous en avons discuté durant deux ans pour préciser que nous ne pouvons pas forcer des personnes vivant avec un handicap intellectuel à rester à l'hôpital rien que pour conserver nos emplois. Notre approche est plutôt d'être conscientes de l'importance pour la société qu'il y ait réinsertion sociale tout en établissant des modalités pour protéger les emplois. Nous ajoutons que ces personnes auront toujours besoin de ressources adaptées à leur situation.

C'est là qu'on se rend bien compte que, pour trouver des solutions qui conviennent vraiment, cela force à un débat social qui dépasse les intérêts de chacune.

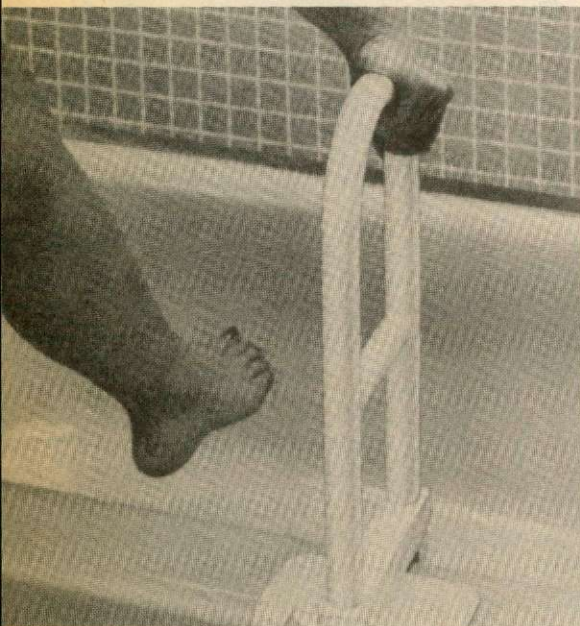
**Propos recueillis
par Danièle Desbiens**

Au bout d'une simple barre d'appui

par Rose-Ange Proteau

Le 22 avril dernier se tenait à Montréal un colloque sur le thème: «*Le maintien à domicile: à la recherche d'un nouvel équilibre*». Organisé par l'Association pour la santé publique du Québec (ASPQ), l'événement regroupait plus de 400 personnes provenant principalement des CLSC.

Organisme sans but lucratif, l'ASPQ, qui existe depuis 1937, regroupe des intervenants en santé communautaire de trois groupes, soit du DSC, de CLSC et de l'éducation en matière de santé au niveau collégial et universitaire. Présentement, elle comprend 350 membres individuels et 150 membres provenant d'institutions. Le président de l'ASPQ, M. Jean-Pierre Bélanger, a été commissaire les premiers six mois de la Commission Rochon et y est demeuré ensuite à titre de conseiller.



Rose-Ange Proteau, infirmière en santé au travail au CLSC Centre-Sud, y a présenté une étude sur «L'autonomie du bénéficiaire et la sécurité de l'auxiliaire familiale», fruit de cinq années de pratique préventive et de recherche de solutions aux problèmes d'accidents graves qui surviennent dans les domiciles des bénéficiaires, particulièrement dans les salles de bain.

C'est l'essentiel de cette étude qu'elle nous présente dans l'article ci-contre.

On serait tenté de croire qu'un travail s'effectuant à domicile présente peu de risques pour la personne qui l'effectue. Mais croiriez-vous qu'il puisse y arriver des accidents de travail occasionnant, avec les rechutes, des absences du travail variant de un à sept ans? Croiriez-vous que sur sept auxiliaires familiales accidentées, au CLSC Centre-Sud, et ayant eu des absences de plus d'un an depuis 1978, six ne pourront plus retourner à leur travail d'auxiliaires, ni aucun autre travail demandant un minimum d'effort physique?

Suite à leur accident, trois auxiliaires ont perdu leur emploi et n'en ont trouvé aucun autre; trois seulement ont pu être réorientées vers un autre emploi. Pour seulement onze postes d'auxiliaires au CLSC, tout cela fait un taux de fréquence, mais surtout de gravité d'accident du travail, très élevé.

Quelles sortes d'accidents à domicile peuvent causer de telles incapacités? Eh bien, cinq auxiliaires ont été accidentées en aidant une bénéficiaire à sortir du bain: celle-ci a soit glissé, soit s'est affaissée et l'auxiliaire s'est blessée en la rattrapant pour éviter qu'elle ne se blesse. Résultat: blessures au dos pour trois auxiliaires, et aux épaules pour les deux autres.

Une auxiliaire a chuté sur un plancher mouillé et savonné. Une autre a gravement handicapé ses deux coudes et son coccyx lorsqu'elle a «déboulé» vingt-deux marches d'un excalier extérieur glacé. Quelle sorte de prévention peut être faite à domicile? Après tout, les bénéficiaires sont chez eux. Est-ce qu'on peut exiger des modifications, de la collaboration?

Une politique officielle

Le CLSC Centre-Sud a répondu un «oui» très net à cette question en 1983. Suite à des travaux du comité syndical de santé sécurité et à des rencontres régulières avec l'employeur de 1982 à 1984, ainsi qu'à l'engagement d'une ergothérapeute, une politique a été mise sur pied exigeant des conditions sécuritaires de travail dans les domiciles comme condition préalable à l'obtention de services.

Pour que la sortie du bain soit effectuée de façon sécuritaire, par exemple, il peut suffire d'ajouter une barre d'appui sur le bain (voir illustration ci-contre: le «Tub grab bar»). Il existe, bien sûr, d'autres modèles pour les bains sur pattes. L'avantage pour la bénéficiaire est que l'on vise à ce qu'elle ait les facilités lui permettant d'être autonome, de pouvoir prendre son bain ou sa douche quand bon lui semblera, sans avoir à attendre l'auxiliaire.

Si une bénéficiaire ne peut se sortir seule du fond du bain avec l'ajout d'équipement, elle devra accepter l'ajout d'un siège dans le bain et l'utilisation d'une douche-téléphone, et ce tant pour sa sécurité à elle que pour celle de l'auxiliaire. Si la bénéficiaire a des difficultés à se procurer elle-même l'équipement, le CLSC le lui prête jusqu'à trois mois et voit s'il y a des possibilités de remboursement (maximum \$100) d'un achat par le Conseil régional de santé et services sociaux (CRSSS), l'Aide sociale, l'Office pour personnes handicapées ou d'autres organismes de santé.

Des résultats probants

Cette politique a permis, de 1984 à 1987, d'éliminer totalement les accidents de travail chez les auxiliaires. En 1987, un tapis de bain dont les «sucés» ne collaient plus et sur lequel une bénéficiaire a glissé est venu briser cette belle statistique en causant des maux de dos avec incapacité permanente à une auxiliaire. Le CLSC Centre-Sud indique notamment dans son document que:

- l'auxiliaire familiale doit posséder toutes les informations pertinentes sur le bénéficiaire avant le début du service;
- les services sont refusés ou cessés entre autres si le bénéficiaire refuse de se procurer l'équipement requis en dépit de l'aide financière donnée;
- les auxiliaires ont du support par des réunions d'équipe d'une demi-journée par semaine;
- la formation des intervenantes est annuelle;
- le travail est effectué en équipe multidisciplinaire.

CSN-Construction Une victoire de \$10 millions

Depuis 1985, la Commission de l'emploi et de l'immigration du Canada (CEIC) a privé des milliers de travailleurs de la construction de leurs prestations d'assurance-chômage alors qu'ils y avaient droit. En conséquence, le gouvernement du Canada devra rembourser plus de \$10 millions de dollars à des milliers d'entre eux.

C'est là le sens d'une décision unanime rendue le 15 avril par trois juges de la Cour d'appel fédérale, laquelle stipule que les travailleurs de la construction n'ont pas à être pénalisés et n'ont pas à voir leurs payes de vacances déduites de leurs prestations d'assurance-chômage "lors des périodes obligatoires des fermetures des chantiers", communément appelées "les vacances de la construction".

Selon ce jugement, il ne faut pas voir les payes de vacances comme des "rémunérations", mais plutôt comme des "épargnes".

3,000 par année

A chaque année, depuis 1985, environ 3,000 membres de la CSN-Construction ont vu leurs prestations d'assurance-chômage interrompues parce qu'ils ont touché des payes de vacances. "En calculant un minimum de deux semaines de vacances payées par travailleur par année, nous arrivons à la conclusion que le gouvernement fédéral doit plus de \$5 millions aux membres de la CSN-Construction", explique le secrétaire général de la CSN Michel Gauthier, responsable du dossier de la construction à la centrale.

Une évaluation rapide lui fait dire que c'est plus de

\$10 millions que le gouvernement fédéral devra rembourser à l'ensemble des travailleurs de la construction du Québec.

50 auditions

La CEIC refusait depuis 1985 d'allouer des prestations d'assurance-chômage aux salariés de la construction en prétextant que les montants versés par la CCQ durant les périodes annuelles des fermetures des chantiers étaient des "rémunérations".

L'avocat de la CSN, Me Guy Martin, a prétendu, au cours des quelque cinquante auditions qu'a nécessité cette cause, que ces montants étaient plutôt des "épargnes" versées mensuellement par la CCQ aux travailleurs qui y avaient droit et que conséquemment, elles ne devaient pas influencer sur les calculs de leurs prestations d'assurance-chômage.

A l'appui de son argumentation, le procureur de la CSN a déposé le jugement rendu en 1982 par la Cour suprême dans l'affaire "Bryden", en Ontario, selon lequel "les payes de vacances versées par un organisme constituent des épargnes qui appartiennent au travailleur et ne sont pas des rémunérations".

L'organisme fédéral a avancé de son côté que cette décision ne s'appliquait pas au Québec. Selon les représentants de la CEIC, les travailleurs de l'industrie de la construction du Québec n'avaient pas droit à des prestations d'assurance-chômage, notamment parce que leurs conditions de travail étaient contenues dans un décret,



Un gain capital de la CSN pour tous les travailleurs de la construction du Québec: désormais, leurs payes de vacances ne seront pas comptabilisées pour les fins de calcul de leurs prestations d'assurance-chômage.

plutôt que dans une convention collective comme en Ontario.

C'est cette argumentation que viennent de réfuter les trois juges de la Cour d'appel fédérale.

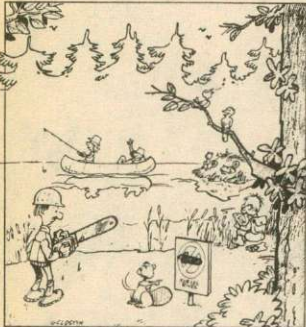
Deux exigences

En conséquence, la CSN exige du gouvernement fédéral qu'il ordonne à la CEIC d'appliquer immédiatement cette décision de la Cour d'appel et qu'il enjointe la Commission de rembourser tous les travailleurs de la construction, sans exception, qui ont connu une interruption de leurs prestations d'assu-

rance-chômage depuis 1985. La CSN réclame donc que la décision s'applique non seulement à ceux qui ont contesté la réduction de leurs prestations par la CEIC dans la période prescrite, mais également à ceux qui ont contesté en-dehors des délais, tout comme à ceux qui ont omis de contester.

Michel Gauthier a également annoncé que la CSN va essayer d'avoir gain de cause pour les travailleurs qui, pour sensiblement les mêmes raisons, ont vu leurs prestations d'assurance-chômage interrompues entre 1982 et 1985.

les petites



L'UTILISATION POLYVALENTE DE LA FORÊT: UNE UTOPIE?

Actes du colloque organisé par
Le Regroupement pour un Québec Vert

• Le Regroupement pour un Québec vert annonce la parution de son premier volume intitulé: **La polyvalence de la forêt, une utopie?**, compte rendu d'un colloque qui s'est tenu en mai 86 dans le cadre du 54e congrès de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences.

On peut se procurer ce volume au coût de 8.00 \$, plus 2.00 \$ de frais de poste, en écrivant au Regroupement pour un Québec vert, 155 est, Boulevard Charest, Québec G1K 3G6. Renseignements: 418-647-5719.

• Le **Fonds populaire de solidarité des groupes du Saguenay-Lac Saint-Jean** est en campagne de financement pour la quatrième année consécutive; "une campagne de survie", disent les cinq groupes populaires concernés. Il s'agit du Regroupement pour la défense des droits sociaux de Roberval, du Regroupement des assistés sociaux et sociaux de Chicoutimi, de l'Association des travailleurs et travailleuses accidentés du Saguenay-Lac Saint-Jean, du Centre de solidarité internationale d'Alma et du Regroupement des assistés sociaux d'Hébertville.

Faire parvenir vos dons au Fonds populaire de solidarité des groupes du Saguenay-Lac Saint-Jean, 106 avenue Marcoux, Roberval, G8H 1E7. Renseignements: 418-275-4222.

• Le **Mouvement action chômage de Montréal** invite les chômeurs et les chômeuses à ses rencontres d'information sur la loi de l'assurance-chômage les mardis et jeudis, à 13 heures, ainsi que les mercredis à 19 heures, au 6839A rue Drolet, local 304 (métro Jean-Talon). Renseignements: 514-271-4099. Également disponible: un recueil de conseils pratiques pour chômeurs, au coût de \$3.00.

• C'est sous la présidence d'honneur de la comédienne Luce Guilbeault que se déroulera cette année la quatrième édition du **Festival international de films et vidéos de femmes de Montréal**, du 27 mai au 3 juin, à la Cinémathèque québécoise et au Ouimetoscope. Avec la participation d'une vingtaine de pays, dont la Hollande, l'Autriche, l'URSS et les États-Unis. Une centaine de films et vidéos seront présentés, dont **The Romance of Book and Sword**, réalisé en 1987 par Ann Hui, de Hong Kong, un film sur la conquête de la dynastie Ming qui a remporté le Prix spécial du jury au 10e Festival de Créteil.

Aussi, une **Rétrospective Hooykaas-Stansfield** comprenant quinze films réalisés par ces deux cinéastes hollandaises de réputation internationale entre 1979 et 1987. Non seulement elles y seront présentes, mais elles y animeront également un atelier.

Renseignements: 514-845-0243.

Gascons Le syndicat demande un médiateur spécial

À l'approche de la nouvelle saison de pêche, les représentants syndicaux des 225 travailleurs et travailleuses de l'usine de transformation de crabes E. Gagnon, de Gascons, en Gaspésie, ont demandé au ministre du Travail, M. Pierre Paradis, de nommer rapidement un médiateur spécial dans leur dossier afin de favoriser la réouverture de leur usine, où sévit un lock-out illégal depuis plus d'un an.

Rappelons que le premier mai 1987, les propriétaires de l'usine, la famille Gagnon, fermaient celle-ci à la suite de l'imposition d'une première convention collective par l'arbitre Jean Sexton. Ce geste s'ajoutait à de nombreux autres commis précédemment dans le but d'empêcher l'entrée d'un syndicat CSN.

Freiner la syndicalisation

Les porte-parole syndicaux ont décidé, en avril dernier, de s'adresser au ministre Paradis après que le nouveau procureur de l'employeur, Me Daniel Rochefort, les ait informés que son client refusait toujours d'entreprendre des négociations dans le but d'opérer à nouveau son usine de Gascons.

Si la famille Gagnon maintient ce lock-out, dont l'illégalité a été confirmée à deux reprises par la Cour supérieure, et ne reprend pas les discussions de bonne foi, c'est de peur que le mouvement de syndicalisation ne s'étende à d'autres endroits, et tout particulièrement à ses usines de Ste-Thérèse, en Gaspésie, et de Robichaud, au Nouveau-Brunswick.

Pourtant, un jour ou l'autre, l'employeur devra en venir à une entente avec le syndicat. Celui-ci, et c'est une première, s'est vu accorder le droit par la Cour

supérieure de saisir l'usine de Gascons. Concrètement, cela veut dire que la famille Gagnon ne peut vendre ou déménager son équipement sans négocier avec le syndicat.

Le tissu social

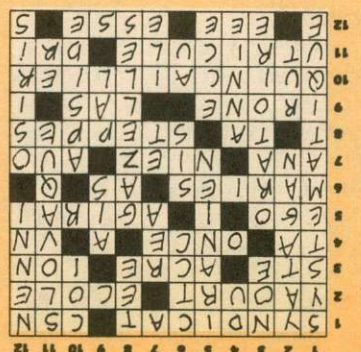
Dans une municipalité comme Gascons, une telle situation n'est pas sans laisser des marques dans la population. Il faut savoir que cette communauté d'environ 1 500 à 2 000 résidents comprend certes une bonne partie des travailleurs et des travailleuses de l'usine de transformation de crabe, mais également les pêcheurs qui l'approvisionnaient...

C'est ici que le bât blesse. Ces pêcheurs, loin d'appuyer "leurs frères et leurs soeurs de l'usine" (au sens propre et au sens figuré), ont choisi, pour leurs propres intérêts, de débarquer leurs cargaisons de crabes dans les autres usines de E. Gagnon en Gaspésie et au Nouveau-Brunswick.

Le gouvernement

En plus d'exiger une intervention rapide du ministre du Travail, le syndicat CSN lui a demandé de rendre public le rapport d'un enquêteur que son ministère a assigné dans ce dossier.

De plus, les officiers du syndicat veulent savoir du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, M. Yvon Picotte (encore lui!), quelles sont les intentions de son gouvernement quant au permis d'exploitation de E. Gagnon à Gascons.



UN JOUR POUR LA PAIX

Dans le cadre du 8e Congrès mondial de l'Association internationale des médecins pour la prévention de la guerre nucléaire (AIMPGN), un programme spécial, ouvert au grand public, se tiendra le samedi 4 juin au Palais des congrès de Montréal, sous le thème de "UN JOUR POUR LA PAIX".

Plusieurs personnalités internationales participeront à cet événement, dont le biologiste Henri Laborit et l'écrivain Hervé Bazin. Des personnalités québécoises seront également de la partie, dont Jean-Louis Roux, Gilles Vigneault et Margie Gillis.

Les frais d'inscription sont de \$35. Ceux et celles qui ont l'intention de participer à cet événement, et qui désirent recevoir le programme détaillé du 8e Congrès de l'AIMPGN, doivent faire parvenir leur chèque à l'ordre du: 8e Congrès mondial AIMPGN
Les services de congrès GEMS
C.P. 367,
succursale Snowdon
Montréal H3X 3T6.

Renseignements supplémentaires: 514-398-0633.

Québec Les employées à pourboires se mobilisent!

Les représentants syndicaux des hôtels et des restaurants du Québec, dont les employé-e-s sont affiliés à la Fédération du commerce (FC-CSN), exerceront des pressions politiques pour qu'à l'avenir le ministère québécois du Revenu ne réclame plus aux gens à pourboires des impôts pour des pourboires qu'ils n'ont pas touchés.

De plus, ces syndicats devraient nommer chacun un représentant dans le but de former un comité qui lui, verra à mettre sur pied des sessions de formation pour défendre adéquatement les employé-e-s à pourboires qui pourraient être les cibles du ministère de M. Yves Séguin.

Ce comité devrait également élaborer un plan d'information et de mobilisation afin que les employés à pourboires ne soient pas vulnérables face à d'autres "poursuites" arbitraires.

Ce sont là les trois principales recommandations faites par les délégué-e-s du secteur hôtellerie et restauration de la FC-CSN, en réunion à Québec le 22 avril dernier.

Québec

En 1986-1987, les fonctionnaires du ministère du Revenu ont particulièrement ratissé les hôtels et les restaurants du Québec métropolitain en émettant des avis de divulgation volontaire des pourboires et des avis de cotisation à leurs employé-e-s.

Les syndiqué-e-s visés reprochent aux fonctionnaires de procéder de façon arbitraire et aléatoire.

Certains d'entre eux se voyaient obligés de remettre des impôts non pas sur leurs revenus réels (salaires horaires plus pourboires), mais plutôt sur le revenu global de leur employeur.



Manifestation contre la réforme Paradis

Malgré le froid, les membres de divers groupes populaires, venus de partout au Québec, ont récemment tenu à Québec une manifestation haute en couleur pour dire au ministre Pierre Paradis de renoncer à son projet de réforme sociale. Les assistés sociaux désirent une réforme juste et équitable et surtout, la création de véritables emplois.

Sorel 22% en trois ans!

Les 48 cols bleus de la municipalité de Sorel (FEESP-CSN) se sont prononcés à l'unanimité en faveur d'un contrat de travail assez remarquable.

La prochaine convention collective, d'une durée de trois ans (jusqu'au 31 mars 1991), comprend en effet des augmentations salaria-

les totalisant 22%, ou une hausse totale de \$2.87 de l'heure. Ainsi, le salaire horaire moyen passera de 13.27\$ à 16.24\$ d'ici trois ans.

Le président du syndicat, Ronald Potvin, a dit souhaiter que cette entente ait une influence bénéfique dans les négociations entre l'administration de Contrecoeur et ses cols bleus, également membres de la FEESP-CSN, où les pourparlers sont actuellement dans l'impasse.

Québec Conflit terminé aux restaurants St-Germain

Le syndicat des 120 travailleurs et travailleuses des deux restaurants Saint-Germain de Québec a accepté dans une proportion de 79% les dernières offres patronales pour leur nouvelle convention collective, mettant ainsi fin à un lock-out qui durait depuis le 17

décembre dernier.

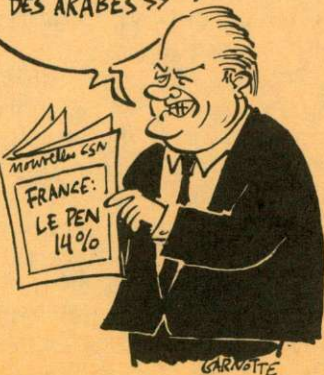
L'entente, d'une durée de trois ans, comporte des gains importants, notamment aux chapitres de l'ancienneté, la soustraction, le travail des cadres, la reconnaissance des pourboires et les vacances.

Les augmentations de salaires seront de 4% pour les employés uniquement payés selon le taux horaire et de 3% pour ceux et celles qui reçoivent des pourboires en plus.

Tous, sans exception, ont repris le travail ce 4 avril.

M. LE PEN, QUEL EST
VOTRE FILM PRÉFÉRÉ ?...

MOI, C'EST
« L'HOMME
QUI PLANTAÏT
DES ARABES »



Laval Cent techniciennes à la CSN

Dans le cadre de la campagne d'adhésion syndicale dans le secteur public, les techniciennes et les techniciens de la Cité de la santé, à Laval, ont décidé, à plus de 80%, de quitter le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ) pour adhérer à la CSN et à sa Fédération des affaires sociales.

Le Syndicat des techniciennes et des techniciens de la Cité de la santé compte 100 membres en laboratoire, électro-encéphalographie et électro-cardiographie. Elles rejoignent ainsi les 2 000 techniciennes et techniciens déjà membres de la FAS-CSN.

Une place réelle

"La FAS-CSN est la plus importante organisation syndicale dans le réseau de la santé et des services sociaux, et c'est avec elle que nos demandes sont atteignables et entendues en période de négociation. Avec la FAS-CSN, d'expliquer Mme Monique Lepage, présidente du syndicat, nous avons des structures syndicales qui nous assurent un pouvoir politique certain à l'intérieur de cette fédération".

Le choix des techniciennes et des techniciens de la Cité de la santé à Laval pour la CSN n'est pas étranger, entre autres, à leur appré-

ciation des travaux effectués par la CSN dans le cadre de la négociation avec le gouvernement sur la structure salariale dans le secteur public.

"La négociation que la CSN s'apprête à mener avec le gouvernement sur la relation salariale entre les employés dans le secteur public sera cruciale, de spécifier Mme Lepage. L'hypothèse de la CSN propose de véritables corrections à la discrimination salariale faite à l'endroit des femmes dans le secteur public et rencontre les attentes et les aspirations des techniciennes et des techniciens médicaux. Pour ces personnes qui assument des responsabilités professionnelles importantes, telles la recherche menant à la formulation de diagnostics, l'établissement d'une parité salariale avec les infirmières est importante".

Gain CSN dans le soutien scolaire

Les concierges, aide-concierges, électriciens, menuisiers, etc, de la Commission scolaire Chomedey-Laval ont choisi, à plus de 70%, de quitter la Fédération des employés municipaux et scolaires du Québec (FEMSQ) pour rejoindre les rangs de la Fédération des employés et des employées des services publics de la CSN.

Pour M. Marcel Coutu, ex-président de ce syndicat FEMSQ, plusieurs raisons ont motivé un choix majoritaire en faveur de la CSN, dont la force de négociation du soutien scolaire de la FEESP-CSN, qui représente plus de 10,000 employés de soutien scolaire, ainsi que les nombreux services d'appui offerts aux membres.

Le Syndicat des employés de soutien de la Commission scolaire Chomedey-Laval (CSN) représente 150 travailleurs manuels. Leur allégeance syndicale à la FEMSQ datait d'une dizaine d'années.

Bienvenue! 253 nouveaux membres

Récemment, 253 travailleurs et travailleuses ont adhéré à sept syndicats CSN.

Ce fut le cas des six travailleurs des Ateliers de Débosselage LaSalle, sur la Côte-Nord; d'une cinquantaine d'employé-e-s du Marché Comeau et Cantin de Jonquière (Kénogami); des soixante salarié-e-s de la Cidrerie du Québec, à St-Hyacinthe; des quarante travailleurs et travailleuses des Rôtisseries St-Hubert, à Candiac, sur la rive-sud de Montréal; des quarante-trois employé-e-s du Marché Bellemare de Montréal; et, finalement, des vingt-deux travailleurs et travailleuses du magasin d'équipement et pièces de plomberie Raymond Lépine.

Aide juridique

Les 32 employées de bureau de l'Aide juridique à Trois-Rivières ont aussi déposé une requête en accréditation auprès du ministère du Travail, ce qui leur permettrait de rejoindre leurs camarades des neuf autres syndicats CSN de bureaux régionaux de l'Aide juridique.

Meilleure sécurité d'emploi, respect de l'ancienneté, droit au grief et l'approche des négociations du secteur public sont les principales raisons qui ont amené ces travailleuses à se syndiquer.

Ambulances 300 nouveaux membres

La syndicalisation des techniciennes et techniciens ambulanciers se poursuit à un rythme

accélééré depuis le début de mars.

C'est ainsi que trois syndicats régionaux ont été mis sur pied sur la Côte-Nord, en Gaspésie-Bas Saint-Laurent et dans le Nord-ouest québécois. Par ailleurs, plusieurs nouvelles sections ont joint les rangs des syndicats régionaux déjà existants dans les régions de Montréal métropolitain, Québec métropolitain, Mauricie, Estrie, Outaouais et Saguenay-Lac Saint-Jean.

En tout, quelque 300 nouveaux membres ont donc joint la Fédération des affaires sociales et la CSN, qui représentent maintenant plus de 2,100 techniciens ambulanciers au Québec.

Pour le MTC Rien comme le syndicalisme

Le Mouvement des travailleuses et travailleurs chrétiens, présent dans dix régions du Québec, vient de réaffirmer que le syndicalisme demeure l'instrument privilégié pour promouvoir les droits du monde ouvrier et populaire.

Dans une déclaration publique, le MTC se réjouit des efforts faits dans le monde syndical pour s'ouvrir aux plus pauvres du monde ouvrier: temps partiel, emplois précaires, chômage. C'est ainsi que le document **Appel à la solidarité**, publié en décembre et auquel la CSN a contribué, est accueilli comme *"une bonne nouvelle"*. La volonté de certains syndicats et de certaines centrales, rappelle le Mouvement, d'élargir leur solidarité aux groupes populaires est réconfortante.

Pour le MTC, les injustices demeurent encore nombreuses, *"mais elles seraient encore plus grandes sans l'existence du syndicalisme"*. Le Mouvement réitère son appui à certaines luttes comme celles du Manoir Richelieu, des employé-e-s de Zellers et des mineurs de la région de l'Amiante.

Double fête

Le premier mai, cela faisait quarante ans que notre camarade Marcel Pepin commençait à militer à la CSN, dans le secteur textile. C'est avec le syndicat de l'institution Robert-Giffard (FAS), à Québec, qu'il a souligné cet anniversaire. Ça garde jeune, le syndicalisme!

Les acupuncteurs à la CSN Une lutte pour l'autonomie professionnelle

La CSN et sa Fédération des professionnels et des professionnelles salariés cadres du Québec ont accueilli dernièrement un nouveau syndicat de 289 membres, celui des acupunctrices et des acupuncteurs du Québec (SPAAQ-CSN).

Cette syndicalisation est hors du commun. Intéressante, aussi: elle marque l'arrivée d'un nouveau secteur professionnel, et amène la CSN à ouvrir des sentiers qui sont encore peu battus.

En effet, ces personnes ne sont pas régies par le Code du travail. Considérées comme des travailleuses et des travailleurs autonomes, le droit de se constituer en syndicat leur est reconnu en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels qui est régie par le ministère des Corporations et des Institutions financières.

Un exploit

La syndicalisation des acupuncteurs relève quasiment de l'exploit: pour la première fois, provenant de toutes les écoles (au moins une dizaine) et de toutes les régions du Québec, ils sont réunis dans un même syndicat! Et déterminés, avec ça!

La bataille que livrera le SPAAQ-CSN ne sera pas de tout repos. Il n'est pas facile de demander une reconnaissance professionnelle lorsque la Corporation professionnelle des médecins du Québec se trouve dans votre chemin.

La Corporation des médecins ne reconnaît pas les acupuncteurs comme de vrais médecins. Et pourtant, ils ont étudié l'acupuncture selon les principes de la médecine traditionnelle chinoise, une médecine vieille de 5 000 ans reconnue par l'Organisation mondiale de la santé

(OMS). Au Québec, seules les personnes ayant leur formation en médecine allopathique sont considérées comme des médecins ayant le droit de poser un diagnostic médical.

Faveur populaire

Pourtant, la faveur populaire envers l'acupuncture n'a cessé de croître depuis les années soixante, moment où elle a fait son arrivée au Québec. Aujourd'hui, on estime entre 500 et 600 le nombre d'acupuncteurs et d'acupunctrices. C'est ce qui inquiète le plus les médecins, qui se sentent menacés.

Aussi, les pressions de leur Corporation auprès du gouvernement ont amené ce dernier, en 1977, à légiférer en leur faveur. Mais le règlement concernant la pratique de l'acupuncture par des non-médecins n'a pas reçu d'assentiment. Si bien qu'un moratoire a dû être décrété. Ce n'est qu'en 1985 que certaines parties du moratoire ont été levées.

Depuis janvier 1988, toute personne désirant recevoir des traitements d'acupuncture devrait préalablement obtenir un certificat médical de son médecin traitant. Cependant, il est bien difficile de suivre la logique du gouvernement dans l'application de son règlement. Tantôt, certaines parties sont appliquées, tantôt non, selon les situations. Quant aux acupuncteurs, ils seront considérés en situation d'illégalité s'ils ne se soumettent pas aux examens de la Corporation en vue d'être certifiés par ce même organisme.

Abstention aux examens

Les acupuncteurs et les acupunctrices ont passé un premier examen en juin '87. Le 4 mai prochain, un autre examen doit se tenir. Les membres du SPAAQ-CSN ont décidé de ne pas s'y présenter. Pour eux, se présenter aux examens équivaldrait ni plus ni moins à accepter d'être contrôlés et évalués par une profession qui n'a aucun point en commun avec la leur.

Le SPAAQ-CSN a des



En conférence de presse, la présidente du SPAAQ-CSN, Mme Ginette Bourque, indiquait que les acupunctrices et les acupuncteurs ont choisi la CSN parce qu'ils connaissent son implication dans la défense et l'organisation de toutes les catégories de travailleuses et de travailleurs. Aussi, parce qu'ils connaissent l'implication de la CSN dans le domaine de la santé et son ouverture face aux médecines douces ou alternatives.

Pour le président de la CSN Gérald Larose, cette syndicalisation dénote un trait de caractère important de la CSN. "Si nous avions attendu que la prise en charge par l'Etat des services ambulanciers arrive d'elle-même, a-t-il donné en exemple, les techniciens et les techniciens ambulanciers en seraient encore à demander la reconnaissance de leur profession et l'amélioration du transport ambulancier au Québec pour mettre fin à des situations absurdes mettant souvent la vie des gens en danger".

demandes très concrètes à formuler au gouvernement. Le hic, c'est qu'il y a plusieurs intervenants: le ministère de la Santé et des Services sociaux, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, et aussi le ministère de la Justice. Du côté du SPAAQ-CSN, de la FPPSCQ et de la CSN, on travaille présentement à débroussailler le terrain pour établir une table de négociation où seraient présentées les demandes suivantes:

- le retrait du règlement concernant l'exercice de l'acupuncture par les non-médecins;
- une reconnaissance professionnelle par l'Office des professions du Québec.
- le gel de la formation

actuelle et l'établissement d'un tronc commun de formation pour tous les acupuncteurs actuels, avec des examens qui établiront une compétence adéquate et non pas minimale, comme c'est actuellement le cas avec la Corporation des médecins;

• une formation universitaire pour tous les acupuncteurs et acupunctrices à venir, menant à un baccalauréat en acupuncture, selon les principes de la médecine traditionnelle chinoise;

• une formation continue en médecine traditionnelle chinoise;

• la reconnaissance des membres du SPAAQ-CSN par les compagnies d'assurances et les organismes gouvernementaux.

Scieries "A nous le progrès"

Le secteur scieries de la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt (FTPF-CSN) a publié un journal de huit pages afin de sensibiliser les travailleurs et les travailleuses (5%) de ce secteur à l'introduction de changements technologiques et leurs conséquences sur le niveau de l'emploi, sur les nouvelles façons d'effectuer les travaux et sur les qualifications requises pour leur exécution.

Selon le vice-président de la FTPF-CSN responsable

de ce secteur, Gerry Foster, "il y a beaucoup de mythes qui entourent l'introduction des changements technologiques, comme celui à l'effet qu'il y aurait moins d'accidents. Mais une chose est certaine, dit-il, ils sont peut-être moins nombreux, ces accidents, mais ils sont plus importants".

D'après Gerry Foster, "un autre mythe voudrait que le fardeau de tâches serait diminué. Peut-être? Mais il faut préciser que les travailleurs sont plus stressés depuis l'introduction des changements technologiques".

Emplois

Un sondage réalisé en 1986-1987 par le Service de

recherche de la CSN auprès des travailleurs et des travailleuses des scieries démontre que leurs opinions et leurs perceptions à propos des changements technologiques varient selon leur occupation et selon s'ils ont vécu ou non de tels changements.

Ainsi, les gens de métier, comme les chauffeurs, se sentent peu ou pas menacés dans leurs emplois par les changements technologiques.

Chez les manoeuvres, on croit au contraire beaucoup plus à ce danger de pertes d'emplois. Même phénomène pour les opérateurs qui craignent d'être remplacés par des machines

Travail

Quant aux conditions de travail, nous retrouvons les mêmes tendances. Alors que les gens de métier y trouvent une plus grande satisfaction due à leurs contacts avec leurs collègues, les manoeuvres et les opérateurs remarquent une augmentation du rythme de travail et de la tension nerveuse.

Les travailleurs et les travailleuses qui ont vécu des changements technologiques croient plus que leurs autres camarades que ces nouvelles méthodes entraînent des mises à pied et augmentent la productivité. A l'opposé, ils croient moins que les autres que ces modifications éliminent les tâches dangereuses.

Les syndicats

L'étude du Service de la recherche démontre que, dans l'ensemble, les syndicats FTPF-CSN des scieries sont vigilants sur ce sujet. Ainsi, un bon nombre de syndicats ont réussi à obtenir des informations avant l'introduction des changements technologiques alors que d'autres ont réussi à négocier des clauses sur ce sujet.

Le vice-président de la FTPF-CSN conclut en disant: "les syndicats qui se sont préoccupés des changements technologiques ont réussi à négocier des clauses pour protéger leurs membres".

A nous le progrès!

Votre aide pour le Pérou

Des femmes et des hommes du Pérou comptent sur notre aide financière pour mener à terme deux projets: le projet FILOMENA, en appui à l'organisation des femmes des mineurs, et le projet ICEL, qui vise à développer et réaliser des interventions d'éducation sur l'ensemble des thèmes touchant la vie ouvrière. Il s'agit de deux projets sur lesquels Joseph Giguère, qui fut pendant plusieurs années le président du Conseil central CSN de Québec, a travaillé pendant cinq années au Pérou.

Une campagne de financement se tient présentement sous le patronage de SUCO, afin d'amasser une somme de \$61,200. Un coopérant de SUCO se rendra prochainement travailler avec les animateurs du projet ICEL, alors qu'une autre coopérante travaille déjà actuellement avec l'équipe du projet Filomena comme animatrice en alphabétisation.

L'argent recueilli sera envoyé intégralement aux projets concernés. SUCO fera parvenir des reçus pour fins d'impôt à tous ceux et celles qui contribueront financièrement, et vous fera connaître les résultats de la campagne.

Il vous suffit de faire parvenir vos chèques à l'ordre de SUCO/PEROU ou d'indiquer le numéro et la date d'expiration de votre carte de crédit (Master Card ou VISA), à l'adresse suivante: SUCO, 3738 rue St-Dominique, Montréal (Qué) H2X 2X9. Renseignements: 514-288-3412.



On n'arrête pas le progrès!

C'est toute une époque qui s'est terminée, le 15 avril, quand Bérangère Marchand, préposée au téléscripneur de la CSN pendant vingt ans et aujourd'hui à sa retraite, a débranché le système du CN-CP pour la dernière fois. La technologie du réseau qui a si bien servi le mouvement était devenue désuète et ne permettait pas d'y augmenter le nombre de téléscripteurs.

La transition s'est faite rapidement à un nouveau système de communication écrite fonctionnant par ondes téléphoniques. Jeanne Belzil, une pionnière elle aussi, et Carmen Martel, préposée aux télécommunications, continuent d'informer les 24 postes désormais équipés d'un télécopieur, lequel transmet tel quel un document écrit en quelques minutes d'un poste à l'autre, comme s'il s'agissait d'un "photocopieur à distance".

Bien entendu, une période de rodage sera nécessaire avant que le nouveau système rende tous les services auxquels on peut s'attendre. Mais l'avenir est déjà là et le mouvement peut toujours compter sur un réseau de communication interne et externe à la fine pointe du progrès.



A l'hôpital Louis-Hippolyte-Lafontaine, dans le cadre de la journée "Lâissé pour compte", le 21 avril, le personnel a livré un sketch satirique d'une quinzaine de minutes sur le parachutage des bénéficiaires dans la société.

Santé mentale Un tube de pilules... et des prières

Un sujet "à la mode", par les temps qui courent, c'est la santé mentale.

Il ne se passe pas une semaine sans qu'un média nous interpelle sur le désarroi de personnes souffrant de déficience intellectuelle ou de problèmes psychiatriques et qui se retrouvent, du jour au lendemain, parachutées dans la société sans autre chose, souvent, qu'un tube de pilules... et les vœux pieux des administrateurs et des médecins.

Les familles naturelles, les familles d'accueil, ainsi que l'entourage, qui doivent assurer la prise en charge de gens ayant souvent vécu de nombreuses années dans les institutions, font ce qu'elles peuvent. Mais elles se plaignent du manque de support, d'appui ou tout simplement de répit.

On appelle cette réalité la "désinstitutionnalisation". Un très long mot pour décrire un beau principe, celui de la réinsertion sociale de personnes qui, même avec des handicaps d'ordre mental, peuvent fonctionner en société. Sur le principe, nous sommes en accord.

Mais là où ça se gâte, c'est dans la réalité. Car le gouvernement et les associations patronales se sont mis à sortir ces personnes des institutions sans évaluer leurs besoins spécifiques individuellement et sans développer les ressources externes qui pour-

raient aider à une véritable réinsertion sociale. Encore une fois, les administrations y ont vu, plutôt, une manière de couper les budgets et le personnel au lieu de recycler les intervenantes pour qu'elles puissent offrir ce soutien personnalisé nécessaire à des gens qui doivent, littéralement, affronter la société.

La population est mal informée

Et puis, ne nous leurrions pas: la population n'a pas été véritablement informée sur la situation de ces personnes. En conséquence, le public a peur. Il panique, il se sent mal à l'aise, il craint une possible agressivité, bref, il évite tout contact et il les rejette.

Michelle Lévesque, vice-présidente de la Fédération des affaires sociales responsable du dossier de la santé mentale, explique: "On voit régulièrement des gens appeler la police et quasiment créer une émeute à cause de réactions émotives démesurées. Si certains comportements peuvent se révéler troublants parce qu'ils ne semblent pas dans la norme, c'est surtout l'ignorance qui fait le plus de mal."

"C'est pourquoi nous avons décidé, devant l'inaction du gouvernement à qui nous demandons depuis cinq ans une campagne d'information auprès de la population, de produire une bande dessinée éducative pour le public. Car les personnes qu'on sort des institutions ont tout aussi peur. Elles se sentent démunies, perdues, isolées."

Des négociations décevantes

La FAS tente actuellement de négocier l'évalua-



25,000 pour la langue

Plus de 25,000 personnes, de fort bonne humeur et sous un soleil radieux, sont descendues dans la rue, le 17 avril, pour marcher en faveur d'un Québec français. Répondant à l'appel de la SSJB et du Mouvement national des Québécois (MNQ), ces personnes voulaient démontrer leur volonté d'affirmer le caractère français de la société québécoise.

Toutes les organisations membres du Mouvement Québec Français (MQF), dont les grandes organisations syndicales, étaient au rendez-vous. Des dizaines d'artistes, dont Gilles Vigneault, Marie Tifo, Pierre Curzi, Gérard Poirier, Mia Riddez, avaient joint la manifestation.

Ce sont les jeunes, cependant, qui ont le plus marqué cette marche joyeuse. Au moins la moitié des manifestants n'avaient pas vingt ans.

Pendant plusieurs semaines, les organisations responsables de cette campagne de sensibilisation ont rencontré la population dans les grandes régions du Québec; plusieurs conseils centraux se sont présentés aux audiences publiques qui se tenaient sous le thème: "Ça va mal à Montréal... Chez vous, comment ça va?" La manifestation du 17 avril venait culminer cette campagne dont l'une des principales activités consistait à recueillir 101,000 signatures en appui au respect de la loi 101. Cette campagne de signature se poursuit: il n'est pas trop tard pour apposer la vôtre. Appelez le MNQ ou la SSJB de votre région.

tion des besoins des bénéficiaires par l'équipe multidisciplinaire qui les côtoie, le développement de ressources de support selon les besoins, et une réorganisation de l'ensemble des services, internes et externes, où les employées seront impliquées. Tout se tient: pour que les bénéficiaires reçoivent du support, il faut du monde, donc, de l'emploi.

C'est dans le processus d'une négociation spécifique de 90 jours, se terminant le 15 mai, que les cinquante-deux syndicats représentant quinze mille membres travaillant dans le

domaine de la santé mentale espèrent régler l'ensemble de la réorganisation des services.

Mais le gouvernement et les associations patronales se réfugient derrière leur droit de gérance pour évacuer ce qui touche les gens. Et ce, malgré les nombreuses actions que les syndicats ont entreprises, dont une pétition qui circule présentement. Les patrons voudraient plutôt négocier sans tenir compte de la convention collective!

L'enjeu, c'est une véritable réinsertion sociale, versus le "dumping" tel que pratiqué actuellement.

Parlons médias, ça presse!

Les journalistes sont bien légers

par Jacques Guay



Branle-bas de combat, à **La Presse**. Parce que le président et éditeur Roger D. Landry a voulu imposer son candidat, Marcel Desjardins, à la direction de l'information, l'éditeur Michel Roy, démissionne.

Deux de ses adjoints immédiats quittent leurs postes et retournent comme simples soldats dans la

salle: 13 journalistes, parmi les plus anciens et les plus connus, Foglia, Girerd, Louise Cousineau, Alain Dubuc et compagnie, protestent publiquement et finalement, c'est le syndicat qui dénonce, à son tour, le geste d'autorité de M. Landry.

La Presse n'en continue pas moins de paraître. Au moment d'écrire ces lignes, seuls les noms de MM. Desmarais, Landry et de l'abbé Jean-Guy Dubuc, l'éditorialiste en chef, apparaissent au cartouche de la page éditoriale. Il n'y a plus d'éditeur adjoint, ni de directeur de l'information.

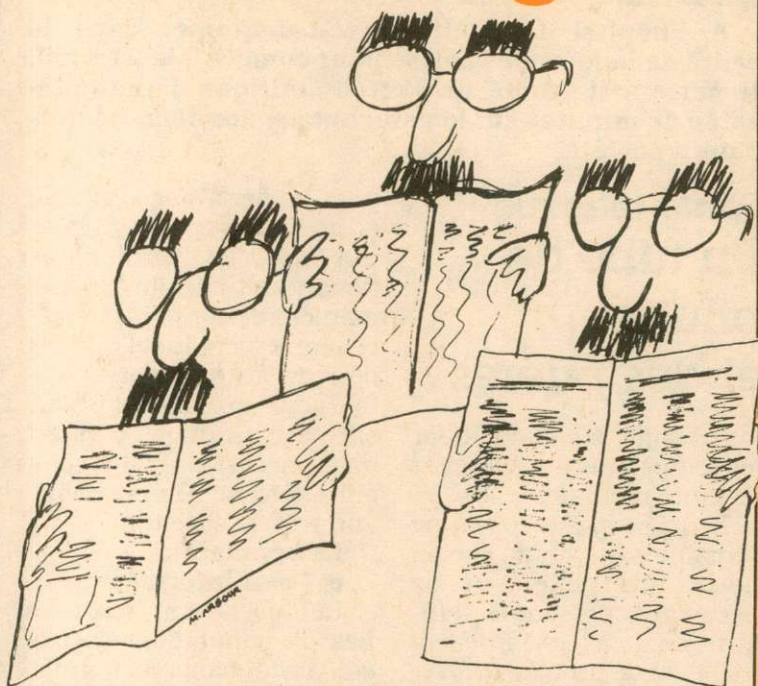
Mais tout indique que M. Desjardins sera nommé et que M. Claude Masson, l'éditeur du **Nouvelliste**, succédera à Michel Roy. Le même Masson qui a su avant M. Roy que M. Desjardins allait être nommé et qui accompagnait M. Landry lorsque ce dernier l'annonça à M. Roy puisque, par la même occasion, M. Landry voulait scinder la fonction de M. Roy et lui flanquer M. Masson comme second (ou premier) éditeur adjoint.

La crise elle-même a été déclenchée par le départ du directeur de l'information, Claude Gravel, nommé éditeur adjoint et rédacteur en chef du **Soleil**, où ce poste était vacant depuis le départ d'Alain Guilbert. Ce dernier, qui venait de **La Tribune** de Sherbrooke, a choisi, tout simplement, de faire désormais des relations publiques.

Ajoutons que M. Claude Masson, avant de régner sur **Le Nouvelliste**, était rédacteur en chef et éditeur adjoint au **Soleil**. Il y était d'ailleurs directeur de l'information lors de la «petite grève» de 1978 qui a duré une dizaine de mois.

Vous vous retrouvez dans ce petit jeu de chaise musicale? C'est pourtant simple: tous ces personnages sont en fait des clones qui peuvent, sans rien déranger, passer d'un journal à l'autre, d'un petit fief à un autre, de Power à Hollinger et de Hollinger à Power et même de Radio-Canada, comme Marcel Desjardins, un ancien cadre de feu le **Montréal-Matin** (Power), à Power...

Ils partagent la même conception du rôle de l'information: bâtir des tirages permettant de vendre des lecteurs (ou des auditeurs) à des annonceurs. Ils pratiquent, en quelque sorte, le journalisme d'entreprise. C'est-à-dire le journalisme au seul profit de l'entreprise dont ils sont les cadres. Ce que d'autres appellent le



journalisme de marketing, cahier de ci et de ça, et qu'il y a peu de temps, M. Gravel glorifiait dans une chronique parce que cela laissait un peu d'espace à la vraie information.

Issu du **Devoir**, et il y a plus longtemps de **L'Autorité**, Michel Roy était d'une autre école. Tout comme son candidat à la direction de l'information, Louis Falardeau, un des grands journalistes de **La Presse**.

Comme il le soulignait dans sa lettre de démission, M. Roy avait réussi à affirmer la qualité de **La Presse** au triple plan de l'information, de l'opinion et de la présentation. Tout en faisant certaines concessions, comme celle de défendre, par exemple, le principe de la concentration lorsque Power avait voulu mettre la main sur Télé-Métropole.

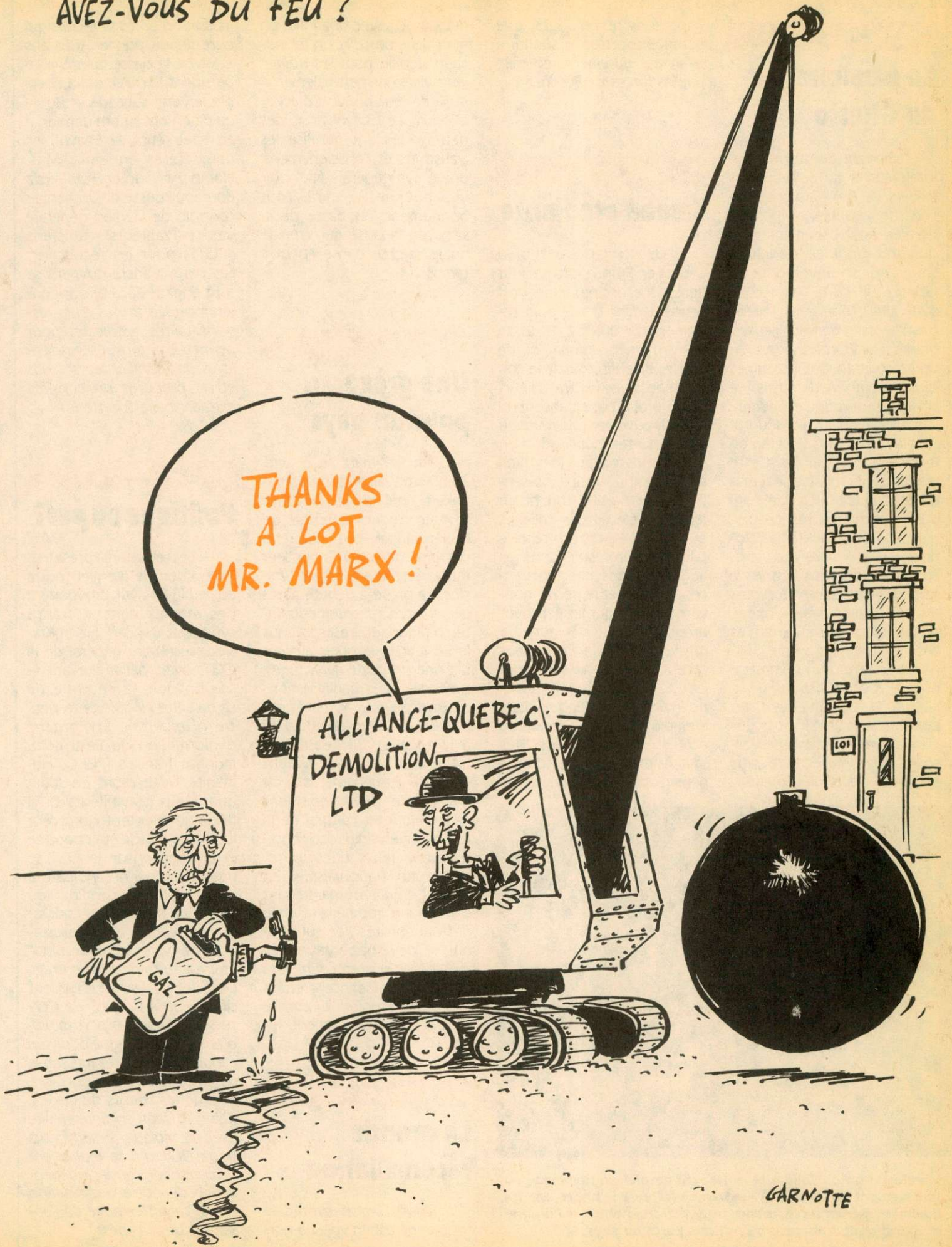
Mais en fait, **La Presse** n'avait plus de rédacteur en chef en titre depuis le scandaleux congédiement de Gérard Pelletier, au printemps 1965. Le grand mérite de Michel Roy, contre vents et marées, aura été de remplir cependant ce rôle qui consiste à sauvegarder l'autonomie de la rédaction face à l'administration.

Sa démission marque le déclin de la rédaction au sein des entreprises de presse, comme je le soulignais dans ma dernière chronique.

Je ne crois pas que M. Desmarais interviendra pour contenter les journalistes. Ces derniers ont présentement peu de poids et M. Landry va l'emporter. **La Presse** continuera de faire des profits. Parce qu'entre autres, M. Landry est un spécialiste des relations publiques et de l'image.

Jusqu'au jour où une crise politique et sociale majeure redonnera le goût aux Québécois d'avoir des journaux.

AVEZ-VOUS DU FEU ?



GARNOTTE

POLOGNE

La mémoire du Ghetto

Bravant de nouveau les interdictions du pouvoir, des milliers de Polonais ont marché sur Varsovie, le 18 avril dernier, pour commémorer le quarante-cinquième anniversaire du soulèvement du Ghetto juif de la ville. Le 19 avril 1943, une centaine de travailleurs et de travailleuses, guidés par l'Organisation juive de combat (OJC) et armés d'une poignée de fusils, se soulevaient contre l'armée allemande qui avait déporté 300,000 juifs vers le camp de la mort de Treblinka. Cette résistance incroyable se termina le 10 mai. Marek Edelman, dernier survivant de ce glorieux combat à habiter la Pologne, écrivit: «*Nous qui avons survécu, nous vous laissons le soin d'en conserver toujours vivante la mémoire*». L'appel, on le voit, a été entendu, et Lech Walesa, leader de «Solidarité», a rendu un hommage unique à ces résistants de la liberté. «*Le soulèvement des combattants juifs, a-t-il déclaré aux manifestants de Varsovie, fut peut-être le plus polonais des soulèvements*».

Rappelons qu'en 1983, une commémoration similaire avait été durement réprimée par les forces de l'ordre.

BRÉSIL

Samba étudiante

Le scénario est bien connu, en France surtout: jour après jour, des étudiants descendent dans la rue pour réclamer leur dû. Au début, le gouvernement fait la sourde oreille, et enfin, durcit le ton ou cède. Puis, les travailleurs emboîtent le pas et lancent un vaste mouvement de revendication. Cette mobilisation en deux temps, comme le rythme d'une samba, ébranle présentement le Brésil. Pendant un mois, les élèves des collèges et des universités ont tenu le pavé pour protester contre les augmentations des redevances scolaires et le décret gouvernemental qui les a provoquées. Puis, le 13 avril, le gouvernement a finalement accepté de revenir sur le décret. C'est alors que les fonctionnaires (un million et demi d'employé-e-s) ont décidé de protester contre le gel des salaires décrété par le gouvernement pour une période de

deux mois. Avec une inflation mensuelle de 18%, un tel blocage signifie pour les travailleurs visés une perte d'environ 40% de leur pouvoir d'achat d'ici juin. Le 13 avril, donc, des débrayages ont paralysé les transports et l'enseignement; une grève générale était prévue pour le 27 avril. Tout bonnement, on passe de la samba à la valse qui, comme on le sait, se danse en trois temps...

URSS

Une grève pour un pays

Du 24 mars au 6 avril, 35,000 travailleurs de Stepanakert, chef-lieu de l'enclave à majorité arménienne de l'Azerbaïdjan, ont maintenu un arrêt de travail pour leur rattachement à l'Arménie voisine. La grève a débuté après de violents affrontements intercommunautaires survenus le 28 février, lesquels avaient fait une trentaine de victimes, suivis de vastes manifestations en Arménie. Les autorités nationales ont réagi en accusant à la fois les dirigeants de l'Azerbaïdjan (où vivent 160,000 Arméniens) d'avoir négligé le développement économique et culturel de la région, et les radios occidentales pour leurs encouragements aux nationalismes en URSS. Ce qu'il est maintenant convenu d'appeler «la crise des nationalités», et qui semble se développer avec les modernisations en cours, fera l'objet d'une séance d'étude lors d'une réunion du comité central du gouvernement.

malisation après une crise qui dure depuis près de trois ans et divise la classe ouvrière. Le président Ben Ali, qui a énergiquement succédé à Bourguiba en novembre dernier, a en effet réuni, le 5 avril, les deux frères ennemis, MM. Habib Achour et Abdelaziz Bouraoui, qui se disputaient le contrôle de l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) pour les réconcilier. Les deux leaders ouvriers se sont engagés à la télévision à renoncer «à toutes leurs responsabilités syndicales pour permettre à tous les syndicalistes de réunifier leurs rangs et de préparer un congrès extraordinaire à cette fin».

FRANCE

Politique ou pas?

Les élections présidentielles, dont le premier tour a eu lieu le 24 avril, provoquent des remous dans les rangs syndicaux français. Henri Krassicki, secrétaire général de la CGT, avait déclaré avant le scrutin que sa centrale ne saurait être «indifférente, neutre ni muette». Et l'organe d'information du Parti communiste français (PCF), l'Humanité, avait repris en soulignant aux travailleurs qu'il fallait qu'ils votent «pour leur lutte». La boucle était bouclée et la direction de la CGT se prononça pour la candidature de M. Lajoinie, candidat du PCF. Cet appui sans équivoque provoqua des protestations très vives, quoique minoritaires, au sein de la centrale. Dans les déclarations qui ont circulé, on a pu lire: «la CGT se substitue à un parti politique et fait campagne pour son candidat». D'autres messages de protestation, plus durs, ont évoqué les statuts de la centrale: «Il faut en finir et vite avec les violations des statuts de la CGT qui se multiplient et mettant en cause l'indépendance de notre organisation et son caractère ouvert à l'ensemble des salariés».

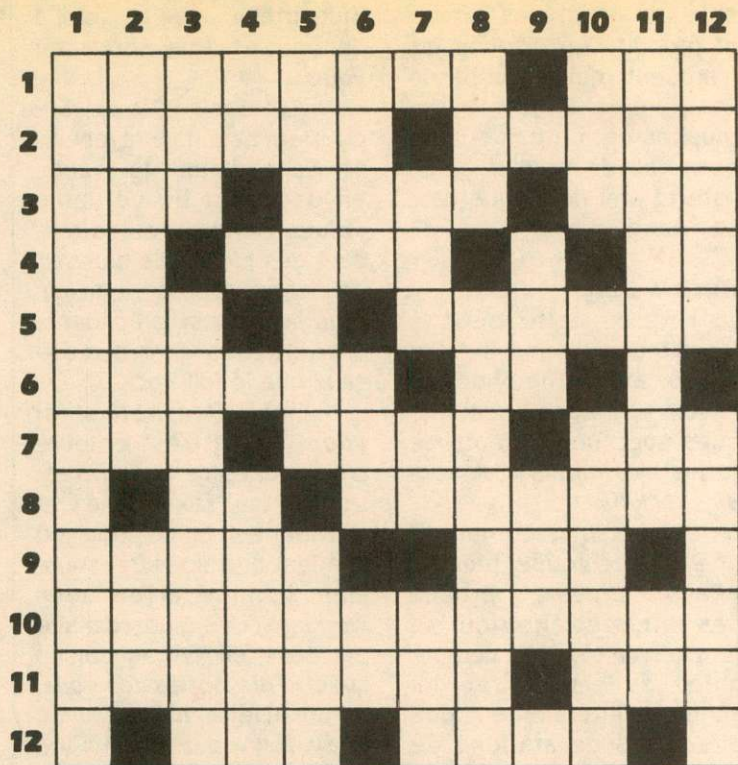
TUNISIE

La grande réconciliation

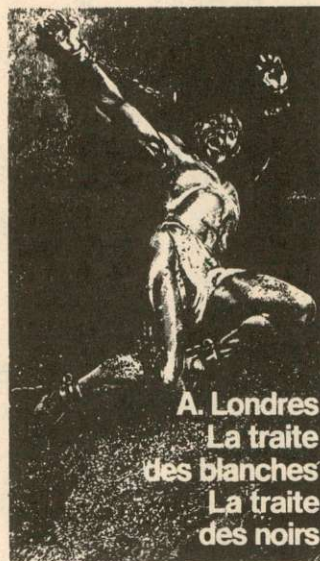
La situation syndicale tunisienne est en voie de nor-



Manifestation de Solidarité le 18 avril dernier en hommage au soulèvement du Ghetto. À l'extrême droite de la photo, Marek Edelman, dernier survivant de l'Insurrection à habiter la Pologne et grand sympathisant des syndicats libres du pays.



Femmes à vendre Hommes à prendre



Deux histoires qui sortent de l'ordinaire: «**La traite des blanches**» suivie de «**La traite des noirs**» par Albert Londres. Des récits datant de 1927 et 1928 et qui ont été repris récemment dans la série «**Grands reporters**» de la collection 10-18.

Albert Londres est un journaliste français qui a exercé son métier de reporter entre 1914 et 1932, alors qu'il fut porté disparu à la suite du naufrage du paquebot qui le ramenait d'un séjour en Chine. C'était la belle époque où on pouvait partir en reportage pour quelques mois.

Anti-conformiste, Albert Londres a ainsi décidé un jour de jeter un coup d'œil différent de celui des ligues de vertu sur la prostitution et, notamment, sur celles qui choisissaient de prendre ce qu'on appelait alors «le chemin de Buenos Aires».

Au lieu d'éplucher des rapports gouvernementaux, il a préféré faire lui-même le voyage en bateau vers l'Amérique du Sud en compagnie d'un souteneur et de l'une de ses recrues. Une fois à Buenos Aires, il a réussi à s'introduire dans le milieu français de la prostitution.

Loin de vouloir faire la morale, Albert Londres donne la parole aux principaux acteurs de «la traite des blanches»: les prostituées et les souteneurs. Il sait bien que c'est la pauvreté qui pousse des femmes à faire ce métier, qu'on dit être le plus vieux du monde, et qui durera probablement tant qu'il y aura des hommes pour les acheter.

Avec «La traite des noirs», Albert Londres s'est ensuite attaqué au mythe de la noble mission de l'homme blanc en Afrique; une trentaine d'années avant les débuts de la décolonisation, à une époque où même les noirs ne pensaient pas à l'autonomie ou à l'indépendance.

En montrant comment on n'avait, en fait, aboli l'esclavage que dans les déclarations ministérielles, Albert Londres s'est attiré la foudre des coloniaux et a été traîné devant les tribunaux.

Il avait en effet révélé que les grands travaux publics tuaient des milliers d'Africains qu'on réquisitionnait de force, et qu'en plus l'administration française était totalement incompétente par rapport aux Belges et aux Anglais.

Un livre fort instructif et même amusant par moment car Albert Londres possède un certain sens de l'humour... noir. Un auteur à découvrir dans la collection 10-18 qui publie ses principaux reportages.

Horizontal

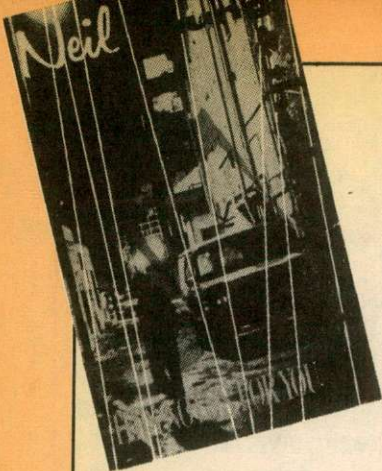
1. Regroupement de travailleuses et de travailleurs. – Centrale syndicale.
2. Lait caillé par un ferment spécial. – Établissement où on étudie.
3. Sainte. – Mesure agraire. – Atome portant une charge électrique.
4. Symbole chimique du tantale. – Unité de poids. – Début et fin de vlan.
5. L'unité transendantale du moi. – Du verbe agir.
6. Unis par le mariage. – Carte à jouer.
7. Recueil de poèmes. – Du verbe nier. – Trois voyelles.
8. Adjectif possessif. – Grandes plaines arides.
9. Principe chimique auquel l'iris doit son odeur. – Fatigué.
10. Personne qui vend de la quincaillerie.
11. Bractée qui entoure presque complètement l'ovaire de la fleur. – Initiales d'un groupe de musiciens «heavy metal» qui portent l'incroyable nom de Dirty Rotten Imbeciles.
12. Triple voyelle. – Crochet en 5.

Vertical

1. Méthodique.
2. Sabre turc. – Période d'accouplement.
3. Père de Cam. – Lieu destiné à la prière.
4. Du verbe devoir. – Prénom féminin.
5. Habitant du pays de Khomeiny. – Voici en latin.
6. Ancien sigle de la CSN. – Situé. – Contraction de à le.
7. Régime d'épargne actions. – Conjonction. – Terre entourée d'eau.
8. Au golf. – Mammifères d'Afrique.
9. Du verbe avoir. – Longue pièce de bois aiguës par un bout.
10. Tranquille et silencieux. – Grand axe de l'orbite d'une planète.
11. Peter Stasny en est un. – Infinitif.
12. Négation. – Dieu égyptien.

Luc Rufiange

Solution page 12



Neil Young

«Iconoclaste: 1- Hist. Partisan des empereurs byzantins qui s'opposèrent à l'adoration et au culte des images saintes... 2- Celui qui proscriit ou détruit les images saintes, et par ext. les oeuvres d'art...»

Il avait raison, ce journaliste de la revue américaine «Rolling Stone»: le canadien Neil Young est un musicien tout-à-fait iconoclaste. Depuis qu'il a entrepris sa carrière, il y a une vingtaine d'années, Neil Young n'a cessé d'étonner, voire de détonner, et il s'est entêté à ne pas se laisser enfermer dans un genre.

La carrière de ce chanteur, joueur d'harmonica et guitariste, est en effet parsemée d'associations heureuses et d'initiatives diverses.

CSNY

Après le démantèlement du célèbre groupe rock Buffalo Springfield, et après avoir enregistré, avec le groupe Crazy Horse, le microsillon «Everybody knows this nowhere», qui comprenait «Cowgirl in the sand», il a rejoint son copain Stephen Stills, lui aussi un ex-Buffalo Springfield, pour donner naissance à un fameux quatuor de folk-rock: Crosby, Stills, Nash and Young (CSNY).

Ces musiciens particulièrement populaires auprès de la «Woodstock generation» (1969) s'illustraient par leur dextérité aux guitares acoustiques et par leurs voix harmonieuses. Nous pensons particulièrement aux pièces «Suite Judy blues eyes», «Marrakesh Express», «Woodstock», «Almost cut my hair», «Ohio», etc...

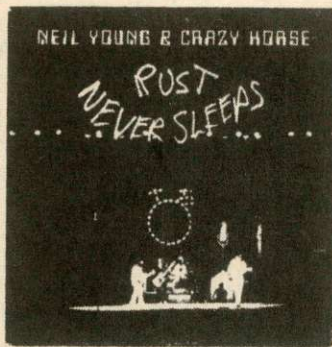
Crazy Horse

Mais CSNY a duré le temps d'un microsillon original, «Déjà vu», et d'une tournée qui a laissé un superbe album enregistré en spectacle: «Four ways streets».

Après ces belles années, Neil Young a repris de nouveau le chemin avec Crazy Horse, un groupe qui lui est resté fidèle depuis ce temps.

Avec le Crazy Horse, Neil Young a produit des microsillons qui ont fait époque. Citons «After the goldrush», «Harvest», et «Comes a time». On se souviendra notamment des chansons titres de ces albums, ainsi que de «Southern man», de «Human Highway», et autres.

C'est de cette période fructueuse (1972-1978) que provient l'image que les gens se font de Neil Young: nonchalant, vêtu d'un jean et d'un t-shirt, portant un chapeau, voix traînante, des accords de guitare très folk, parfois «country».



Rust

Puis, en 1979, Neil Young prend tout le monde par surprise et imprime deux disques de «rock heavy», très justement titrés «Rust» et «Reactor». Alors que la musique disco envahit les ondes des stations de radio, Neil Young décide d'ébarber la rouille qui s'est amassée au fil des ans et il lance un cri tant attendu par les amateurs de rock: «hey hey, my my, ...rock-and-roll will never die...»

Retour

Puis, Young revient à un

style qui lui est plus familier et produit des disques qui marquent moins, qui déçoivent, même. Dans le milieu musical, on a attribué cette panne au décès d'un guitariste et ami de longue date de Young.

Rock-a-billy

Après cette période d'hésitation, Young a refait surface avec «The Shocking Pinks» et il nous a estomqués avec un 33 tours de rock-a-billy intitulé «Everybody's rockin».

Ce disque comprend une merveilleuse pièce, «Payola Blues», à propos des intermédiaires qui se font payer par des compagnies de disques et qui achètent littéralement des directeurs de stations de radio pour faire tourner certaines chansons. Dans le but évident de placer leurs pou-lains en tête du palmarès et de les rendre populaires, donc rentables.

On trouve également une bonne version «blue-sée» d'un «tube» de la musique «country»: «Bright lights, big city». Mentionnons aussi quelques bonnes pièces comme «Betty Lou's got a new pair of shoes» et «Jellyroll man».

C et W

Après avoir participé au «Farm Aid» du chanteur de country et western Willie Nelson pour venir en aide aux fermiers américains victimes de la crise et des sécheresses, Neil Young y va, en 1985, d'un disque qui s'est retrouvé dans la catégorie C et W: «Old Ways».

D'ailleurs, Willie Nelson lui-même chante sur une des pièces de ce vinyle. Encore une fois, Young a déjoué tout le monde. Certains ont même pensé qu'il s'installerait à tout jamais dans l'univers lucratif du C et W.

This note's for you

Et son penchant naturel pour l'éclectisme, plus avoué ces dernières années, l'a poussé récemment à s'en-

tourer d'un orchestre nommé tout simplement «The Bluenotes», avec lequel il a enregistré «This note's for you».

Cette fois-ci, le célèbre chanteur et guitariste renverse vraiment tout le monde en devenant un véritable «Blues Brother» et en rendant des pièces de blues et de jazz qui dépassent de loin tous ses «flirts» précédents avec d'autres genres musicaux que le folk-rock.

Sur «This note's for you», Young s'est entouré d'un orchestre de cuivres: trompettes, saxophones et trombones. Et ce long-jeu contient des blues très musclés comme «Ten men working», des blues dans le pur style du Chicago blues avec «This note's for you», et un «Delta blues» avec «Hey, Hey», sur lequel il y a beaucoup de «slide-guitar».

Neil Young nous a surtout ravis avec des pièces de jazz raffinées. Sa voix tamisée, ses solos de guitare dans la tradition des guitaristes de ce genre et des solos de trompette sensibles tout en sourdine relèvent de l'art. Rien d'innovateur. Mais c'est bien ficelé!

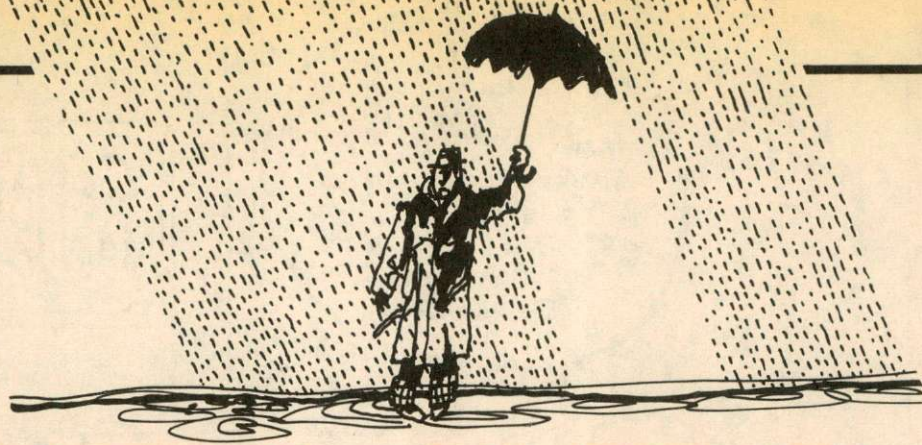
Nous pensons particulièrement à «Coupe de ville» et à «One thing».

Politique...

Fait intéressant à signaler, sur «This note's for you», un bon jeu de mots, mais difficile à traduire: Neil Young déclare qu'il ne chante pas pour Bud, qu'il ne chante pas pour Spud, qu'il ne chante pas pour Coke, et... qu'il ne chanterait pas pour des politiciens. Il faut savoir que Neil Young a déjà avoué, dans la revue «Musician», son admiration pour le président des U.S.A, Ronald Reagan... Désillusion à la suite d'un mauvais rêve qui se transforme en cauchemars nommés Nicaragua, Honduras, et autres...?

«This note's for you» est disponible sur étiquette Reprise.

Michel Crête



RATAGES

Les dernières semaines n'ont pas été faciles; il n'y a pas de quoi rire.

M. D'Iberville Fortier a raté une bonne occasion de ne pas dire n'importe quoi. M. Jean-Marie Le Pen, candidat de l'extrême droite aux élections française, n'a pas raté les immigrés dans sa démagogie. M. Benoît Bouchard non plus n'a pas raté les Turcs. Les Américain-e-s ont intérêt à ne pas rater leurs tests d'urine. Le nouveau ministre de la langue a raté son examen de mathématique et Herbert Marx un barreau de l'échelle.

Le discours de la droite est parfois difficile à déceler quand il se présente comme moderne et tourné vers l'avenir. Celui de l'extrême droite est plus simple à saisir. Question de dosage.

M. Le Pen a ses cibles préférées. Les Juifs. Les immigrés, arabes surtout. Les malades du sida. Des immigrés, il disait encore la semaine dernière: «*Qu'ils retournent chez eux*». Il préconise aussi des tests obligatoires pour combattre «*les forces du mal*». Les tests à l'embauche sont déjà utilisés dans la moitié des entreprises aux USA...

Cela fera sans doute de la peine à M. Benoît Bouchard, mais ses arguments pour déporter les Turcs étaient de la même inspiration. Il y a plusieurs manières de faire peur au monde.

Dans un journal de l'Ouest de Montréal – là où l'espérance de vie est de treize ans plus élevée que dans l'est montréalais – on publiait une lettre injurieuse à l'endroit des francophones. Pour devenir de bons Québécois,

devenez un lâche, devenez inférieur, soyez illettré, plaignez-vous tout le temps...

Mais selon le Commissaire aux langues officielles, les humiliés, au Québec, ce sont les anglophones. S'il le dit... C'est tellement savant, un Commissaire aux langues. Une chose demeure: on ne manque pas de moyens. La preuve: on finance, à même les fonds publics, à la fois la défense et la démolition de la loi 101 devant la Cour suprême. C'est le côté marxiste du ministre de la justice: il faut exacerber les contradictions.

Nouvellement arrivé, son collègue aux langues, le docteur Guy Rivard, a des problèmes avec les chiffres. Il n'est pas le seul. Alors que The Gazette elle-même voyait 25 000 personnes à la manifestation pour un Québec français, le 17 avril, The Montreal Daily News en voyait 10 000. Problème de vision.

M. Rivard avait créé de l'espoir, en devenant ministre: «*Je ne dirai rien*», avait-il dit. Il aurait dû s'en tenir à cela. Appelé à commenter le succès de la manifestation, il répliquait que 50 000 personnes avaient regardé tomber les cheminées de la carrière Miron. Problème de vision.

Déjà que les Nordiques avaient raté les quarts de finale, voilà que les Canadiens ratent les demies finales. Il ne manquerait plus qu'on rate le printemps. Les dernières semaines n'ont pas été faciles.

Michel Rioux

C'EST
PAS
PARCE
QU'ON
TRAVAILLE
QUE
C'EST
DRÔLE!

publié par
nouvelles
CSN



ATTENTION!, responsables de journaux
syndicaux locaux de la CSN!

Pour la première fois au Québec, un livre
de caricatures destinées non seulement à être
lues et appréciées, mais surtout, à être utilisées
dans vos journaux syndicaux locaux!

Un livre de caricatures drôles, drôles! sur un tas
de «scènes de la vie quotidienne» à votre travail
qui elles, sont souvent beaucoup moins drôles...

Vingt-cinq caricatures de Garnotte, qui
collabore entre autres à NOUVELLES CSN, impri-
mées sur papier opaque et détachables, expres-
sément pour que vous les reproduisiez dans vos
journaux syndicaux.

Commandez-le dès maintenant, le tirage
est limité!

NOM _____

NOM DU SYNDICAT _____

ADRESSE _____

VILLE _____ Code postal _____

Tél.: (_____) _____

Je désire _____ exemplaire(s) de «**C'est pas parce
qu'on travaille que c'est drôle**» au coût de \$4.50
par exemplaire (incluant les frais postaux).

Ci-joint un chèque au montant de \$ _____

Signature _____

Faire parvenir au Service de distribution CSN,
1601 de Lorimier, Montréal, Qc, H2K 4M5.